MÉTROPOLE

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE
NÎMES MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

JUIN 2021
N°63

CONCENTRER NOS ÉNERGIES

ILLUSTRATION LAURIE PINATO

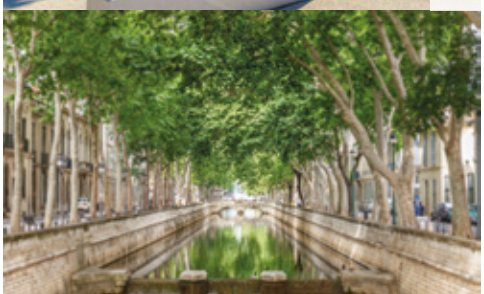

04 BRÈVES

06 PORTRAITS

08 DOSSIER

12 PROTECTION DES BIENS & DES PERSONNES

14 RÉNOVATION URBAINE

16 DÉCHETS & ENCOMBRANTS

20 MOBILITÉS

23 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

28 EAU & ASSAINISSEMENT

30 DÉVELOPPEMENT DURABLE

32 ZOOM AGGLO

34 DÉMOCRATIE

35 NUMÉROS UTILES

Nîmes Métropole « Le Colisée », 3 rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9
Tél. 04 66 02 55 55 - lacom@nimes-metropole.fr
Directrice de la publication : Sabine Torres, Directrice de la Communication
Rédaction : Agence SCOOP et Service Communication de Nîmes Métropole
Photos : Service Communication de Nîmes Métropole et Ville de Nîmes
Illustrations : Œuvre réalisée par Laurie Pinato (couverture)
Création maquette & infographies : MGT Quidam
Impression : Maury imprimeur – Tirage : 118 600 exemplaires
Distribution toutes boîtes aux lettres de Nîmes Métropole : Adrexo – Dépôt légal à parution

Papier recyclé

ÉDITO

Franck Proust
Président
de Nîmes Métropole

Chères habitantes,
Chers habitants,

À chaque Conseil communautaire, les 39 communes de Nîmes Métropole votent des délibérations qui ont toute leur importance car elles changent notre quotidien et influencent notre avenir. Parmi ces délibérations, certaines sont majeures puisqu'elles conditionnent toutes les autres à venir.

Telles sont les délibérations relatives au budget qui, dans nos communes respectives comme à l'Agglomération, constitue l'acte fondamental dans la vie de notre collectivité. Ainsi a été adopté le 29 mars dernier le budget 2021 de Nîmes Métropole.

Chaque groupe politique, chaque élu communautaire a pu exprimer sa vision des finances de l'Agglomération dans la sérénité. Depuis septembre 2020, par les travaux du Comité de redressement, par les présentations en Conférence des Maires, par les discussions en Commissions, ce budget – qui est le premier du mandat –, est bien le fruit du travail tout autant que de la concertation.

À partir de là, l'écoute et le respect des points de vue ont réglé naturellement les débats. Je crois pouvoir dire que la démocratie locale bat son plein au sein de notre Agglomération et je m'en réjouis.

Ce budget revient aux fondamentaux que doit traiter Nîmes Métropole : ses compétences de base – Transport, Développement économique, Protection des biens et des personnes contre les inondations –, tout en fournissant des services publics de qualité en matière d'Eau et d'Assainissement ou de Collecte et Traitement des déchets.

S'il fonde la base du redressement financier de notre Agglomération, ce budget 2021 sacralise aussi le respect du bon emploi de l'argent public où chaque euro dépensé doit l'être dans un souci d'efficacité du service public ou de l'aménagement dynamique du territoire. Mon objectif est bien de « remuscler » notre Agglomération, la faire gagner en combativité, en innovation, en attractivité.

Redresser Nîmes Métropole, c'est financièrement aussi reconstituer sa capacité d'investissement sans être l'otage de l'endettement ; c'est rééquilibrer ses comptes et cela, sans renoncer à investir pour accompagner la relance économique dont notre territoire a tant besoin. Car ses atouts sont nombreux !

Que des acteurs économiques, des entreprises ou des industries tels Soprema décident de s'installer chez nous est une excellente nouvelle qui renforce notre détermination à faire de Nîmes Métropole un territoire riche d'activités et pourvoyeur d'emplois pour nos familles. Les questions que nous nous posons sont simples : que souhaitons-nous pour Nîmes Métropole ? Quelle Agglomération voulons-nous laisser à nos enfants ?

Nos réponses et nos méthodes sont tout aussi simples : soyons à la fois clairs, dynamiques, ambitieux et responsables. Continuons à nous rassembler autour de notre territoire et à concentrer nos énergies à ce qui est notre bien commun : l'avenir de Nîmes Métropole.

Les travaux de la ligne T2 (re)démarrent

La seconde tranche des travaux de la ligne de Trambus T2 débute ! Les chantiers prendront place progressivement de la gare de Nîmes-centre au quartier Chemin-Bas d'Avignon à partir de juin, puis de Pont-de-Justice à Paloma en octobre. Pour toute information sur les travaux, vous pouvez contacter dès à présent vos interlocuteurs chantier par mail :
Travaux secteurs Talabot et Route d'Avignon :
Entreprises Eurovia/Lautier Moussac /
t2lot5@gmail.com
Travaux secteurs Bir Hakeim, Jean Moulin, Felix Eboué, Place Michel Bully :
Entreprises Razel Bec/ Eiffage /
bhns.communication@gmail.com
Vous pouvez également aller sur le site internet de Nîmes Métropole pour plus de précision (Onglet « Grands Projets »).

Le cœur d'Ocvia va battre de nouveau

Le choix gardois n'était pas acquis mais tous les partenaires institutionnels se sont mobilisés auprès de l'État qui a tranché ce printemps : d'ici 2027, une maison d'arrêt verra bien le jour sur l'ancienne base travaux Ocvia. Un nouveau souffle pour la zone avec des retombées économiques concrètes annoncées par l'État : **150 M€ de travaux**, **700 détenus accueillis**, **300 à 350 emplois générés**, **4 M€/an de prestations d'entretien, de blanchisserie et de restauration à des prestataires locaux...**

Une annonce qui permet de dessiner un autre projet stratégique : celui du développement de la 22e zone d'activités économiques (ZAE) de l'Agglo, la ZAE Nîmes Sud.

Le projet « Tram'Bus Diagonal T2 » a reçu le Grand Prix IMBP 2020

Nîmes Métropole a reçu le Grand Prix du jury 2020 du prix « Infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage » (IMBP), décerné par l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (Iddrim). 15 candidatures étaient en compétition à l'échelle de l'Hexagone ; le projet de Nîmes Métropole a été sélectionné à l'unanimité ! Un prix qui vient récompenser la volonté de l'Agglo de promouvoir les transports doux et le développement durable tandis qu'elle sera l'une des premières collectivités à être certifiée « Haute qualité environnementale » pour son infrastructure mobilités (HQE Infra), de France.

En balade avec Raphaël

Pour accompagner la sortie de votre nouveau magazine, nous avons demandé au jeune Nîmois Raphaël Bourgeat-Lami de réaliser une vidéo un peu particulière. Spécialiste du « Parkour » - une discipline acrobatique qui consiste à franchir des obstacles urbains ou naturels -, ce « facteur » intrépide va vous faire (re)découvrir le territoire en réalisant mille acrobaties filmées grâce à une caméra vissée à son casque.
À l'instar de ses 700 000 followers, vous pouvez découvrir sa vidéo sur nos réseaux sociaux et sur sa page Instagram « raphoubl ».

Le PAT de l'Agglo lauréat du Gard

Tandis que les équipes du projet alimentaire territorial (PAT) de Nîmes Métropole rencontraient pour la première fois ce printemps l'équipe PAT d'Alès Agglomération, afin d'échanger sur les projets et trouver des axes de travail commun, les deux agglos ont reçu la bonne nouvelle : elles sont les 2 PAT lauréats du Département du Gard dans le cadre du plan de relance (parmi les 11 lauréats de la Région Occitanie et les 65 lauréats en France). À la clef : une subvention de près de 100 000€ pour 2021 et 2022. Des moyens supplémentaires bienvenus pour fédérer un peu plus les acteurs de notre territoire autour de la question de l'alimentation et du développement durable !

Artiste à l'honneur Laurie Pinato

La couverture de ce magazine a été réalisée par l'illustratrice Laurie Pinato, qui après quelques années à Paris, a décidé de revenir à Nîmes pour s'y accomplir professionnellement. L'artiste se réjouit d'avoir pu bénéficier d'une carte blanche pour mettre en lumière la thématique « Concentrer nos énergies ». Elle a traduit, à travers un graphisme délibérément épuré, la subtile conjugaison entre les énergies humaines et celles offertes par la nature, avec un clin d'œil appuyé aux différentes compétences de notre écométropole, notamment l'eau et le développement durable.

Ils font bouger l'agglo

Dans chaque magazine, nous vous proposons de découvrir des actions remarquables menées par les habitants de Nîmes Métropole. Célèbres ou anonymes, résidant dans l'une des 39 communes du territoire ou ponctuellement éloignés (mais si proches par le cœur !), ils participent - et répondent en écho - aux valeurs qui fondent notre identité. Voici les portraits de quatre personnalités dont le profil a retenu notre attention pour leur courage, leur altruisme, leur créativité ou encore leur capacité de résilience.

Hélène, direct du droit des femmes

Chaque année, le 8 mars est déclaré journée internationale des Droits des Femmes. Mais pour Hélène, le combat est quotidien. Depuis trois ans, elle préside l'association Via Femina Fama, qui accompagne les femmes victimes de violences conjugales : «*Nous recevons près de 200 appels par an et assurons le suivi d'une quarantaine de femmes qui ont eu le courage de dire 'Non'.*»

Elle le dit tout de go : «*Notre rôle, c'est d'agir. Souvent dans l'urgence. D'abord par l'écoute, puis par l'accueil, l'hébergement et l'instruction des procédures...*» Hélas, le confinement a fait exploser les statistiques de violences et de mises sous emprise au sein de la cellule familiale.
Aujourd'hui, Via Femina Fama tient des permanences et propose des ateliers de reconstruction. Hélène gère une équipe de 40 bénévoles et espère que des hommes vont rejoindre ses rangs. En mars, un clip a été réalisé «*pour sensibiliser et mobiliser à la réalité de terrain*».

> *" Notre rôle c'est d'agir ; souvent dans l'urgence "*
>
> **Hélène**

Le terrain, elle connaît. Dans la salle des pas jamais perdus, elle conseille et défend, parfois jusqu'à la cour d'assises. Née à Paris, elle n'a découvert Nîmes qu'en 1986 et a décidé de passer le diplôme d'avocat en 2003, «*par goût des autres*». On devine que toutes ces activités lui laissent peu de temps. Hélène s'offre cependant quelques virées sur sa Hornet 600, pour de précieuses bouffées d'air frais. On l'a compris : les lignes trop droites l'ennuient et elle dévore l'asphalte avec la détermination de celles qui ne font jamais appel des grandes décisions imposées par leur destin.

Eric, la fève du samedi soir...

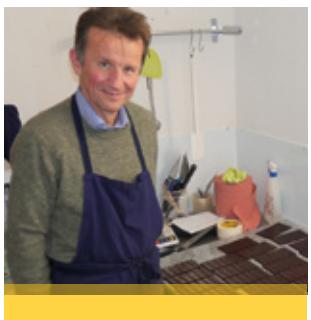

C'est à Cabrières, dans un laboratoire niché au fond du jardin, qu'Éric fabrique un authentique chocolat de dégustation. Héritier de la famille Comte, propriétaire du château de la Tuilerie, en « Costières de Nîmes », il a toujours conjugué vin et chocolat et use du même vocabulaire pour définir ses plaisirs gourmands : la finesse, l'équilibre, les arômes.

«*Nous travaillons une fève très rare. Tellement riche que je n'ai pas besoin d'ajouter de beurre de cacao. Ce chocolat, c'est simplement le résultat de ma torréfaction et d'heures de conchage.*» Résumé comme ça, on se dit que l'opération est aussi simple qu'un «trou en un» au golf de Nîmes-Campagne, situé tout près du domaine familial... Mais ne nous trompons pas : ce chocolat est le fruit de mille équations qui se déclinent sur un grand tableau - noir, évidemment...-, dans une langue secrète qui fait voyager jusqu'au nord de l'équateur, où on déniche le «graal absolu». Éric le confie : «*on a misé sur l'extrême qualité et on a bénéficié des conseils de Chloé Doutre-Roussel, qui a travaillé pour Hermé ou Ladurée.*»

> *" On a tout misé sur l'extrême qualité... "*
>
> **Eric**

Six mois après sa création, la petite entreprise « Carré d'Art » n'arrive déjà plus à répondre à la demande et la production, 100 % bio, est pour l'heure diffusée dans les épiceries fines. Sur le packaging, il a fait imprimer « COMTE... avec un aime ». On ose suggérer « et avec un C, comme chocolat ». Il en sourit avant de relever pudiquement le regard. Nous sommes samedi soir, l'auto fond dans une nuit sans lune. Aussi noire qu'une tablette de 84 % pur cacao.

Violaine, Tu vois ce que je veux dire ?!...

« *J'ai perdu la vue mais pas les pédales !* ». On est prévenu : l'entretien s'effectuera en mode « petit braquet / grand plateau ». On n'est pas là pour se plaindre et ici on considère la chambre à air à moitié pleine plutôt qu'à moitié vide. Violaine, 36 ans, a perdu en un an 9/10 de son acuité. Elle continue cependant à porter... un regard positif sur les choses : « *Dès que j'ai appris ma déficience visuelle, dans mon cas génétique, j'ai eu le réflexe de cartographier mon quartier. Ainsi, je peux faire mes courses sans ma canne blanche.* »

Violaine, qui tous les week-ends pratiquait le parapente ou l'alpinisme, comprend que désormais le moindre trottoir constituera un Tourmalet. C'est la rencontre avec Laurie qui va tout faire basculer. « *En tant que personne valide, Laurie m'accompagnait au pied du mur d'escalade* ». Tout un symbole. « *Puis on s'est lancées dans le vélo tandem. Elle devant, moi derrière, en visant le niveau 'compétition'* ». Début janvier, elles lancent une cagnotte pour financer leur défi : « *En 3 semaines, nous avions réuni 5 000 euros et la presse parlait de nous. Le solde nous a été offert par l'hôtel Imperator Maison-Albar, qui a décidé de jouer les mécènes.* »

> *" Aujourd'hui, je suis capable de faire mes courses sans ma canne blanche "*
>
> **Violaine**

La préparation physique de Violaine représente 4 à 6 heures par jour, avec en point de mire les championnats de France Handisport qui se dérouleront à l'automne. Elle sera soutenue par son grand amour : Gilles, un « valide » à qui elle a « tapé dans l'œil ! ». Comme le disait Marcel Proust : « *Le seul grand voyage, c'est de changer de regard.* »

Olivier, l'inventaire lunaire loin des prés verts

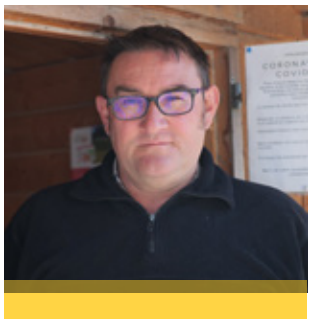

C'est sur la route des Iscles, près de Saint-Gilles, que se niche le bastion de résistance. Le site est à l'image de ses hôtes : authentique et exigeant. Olivier Riboulet et son épouse Anne-Marie ont fait du domaine du Scamandre un véritable écosystème. On y est très bien accueilli, qu'on soit du coin ou touriste de passage. Dans cette labyrinthique géographie, on élève depuis 1979 des taureaux de race espagnole, des chevaux, des moutons. On y cultive aussi, en label bio, du riz, des pois chiches et du blé tendre. N'allez surtout pas dire à Olivier qu'il est agriculteur. Il corrige tout de suite *: « L'agriculteur, c'est celui qui s'adapte à la législation ! Le paysan, c'est celui qui cultive le sol, respecte le cycle des jachères et s'adapte à la biodiversité. »*

> *" On fait vivre la tradition... et on perpétue le secret "*
>
> **Olivier**

Il parle haut, avec la même franchise que celle de ses taureaux dans l'arène. Mais derrière les mains calleuses de celui qui cultive ses terres 15 heures par jour, il y a un cœur d'or et une sensibilité à fleur de peau... et de sel. Du sel ? On va en avoir besoin car toute la production est transformée en plats du terroir selon des recettes héritées des arrière-grands-mères : *« On fait vivre la tradition... et on perpétue le secret »,* dit laconiquement la maîtresse de maison en égrenant la liste des bocaux disponibles : agrillade St-Gilloise, terrines, sans oublier la gardianne, le « caviar de la Camargue ». Ici, quand le soleil se couche, zébré par un vol d'oiseaux blancs, on pense à la phrase de Ramon Gomez de la Serna : *« Les mouettes sont nées des mouchoirs qui disent adieu dans les ports. »*

Si vous aussi vous souhaitez mettre en exergue des « talents du territoire » à travers des amis ou connaissances qui méritent, selon vous, de figurer dans cette rubrique car ils œuvrent au quotidien pour l'attractivité de Nîmes Métropole, n'hésitez pas à nous transmettre par mail vos suggestions : lacom@nimes-metropole.fr

Budget 2021
Premier budget du mandat voté au service des habitants !

160M€ d'investissement, 10M€ de réduction de la dette : lors du Conseil communautaire qui s'est tenu lundi 29 mars, les élus de Nîmes Métropole ont largement voté les budgets de l'exercice 2021. Les premières bases du redressement financier de l'Agglomération sont posées pour mieux servir les projets à venir !

Il s'agit du premier budget de la nouvelle mandature installée depuis juillet 2020, budget qui consacre « le retour aux fondamentaux » de l'Agglomération, à savoir le recentrage des dépenses sur les compétences essentielles de Nîmes Métropole :

- Protection des biens et des personnes
- Transports
- Développement économique

Pilote du budget, Frédéric Beaume, vice-président de Nîmes Métropole, délégué aux finances, a animé le Comité de redressement financier mis en place en 2020. Le travail accompli avec l'appui des services et de la Direction générale de l'Agglomération a permis de réduire les charges de fonctionnement et de réaliser les arbitrages nécessaires sur les investissements.

Des propositions concrètes ont également été validées sur le volet recettes pour compenser les effets négatifs de la crise sanitaire sur les impôts économiques (réduction des bases fiscales du fait de la diminution de l'activité des entreprises) et sur les recettes voyageurs (= recettes liées aux transports en commun gérés par l'Agglo), et pour faire face à la diminution des concours financiers de l'État.

Même si des économies ont été réalisées, l'investissement reste au cœur de ce budget : 160 M€ d'investissements (36 M€ pour finaliser des projets commencés en 2020 et 124 M€ de dépenses nouvelles pour 2021) vont être mis à la disposition des services de Nîmes Métropole pour préparer l'avenir en dotant le territoire d'infrastructures majeures.

Franck Proust
Président de Nîmes Métropole

Parole du président

« Je suis reconnaissant de la confiance qui règne dans notre hémicycle. »

Chaque groupe politique, chaque élu a pu s'exprimer, dans la sérénité et l'écoute réciproque. C'est bien dans cette atmosphère de respect des points de vue que nous avons pu voter ensemble ce budget. Soyons à la fois exemplaires, dynamiques et responsables. Continuons toujours à nous rassembler autour de notre territoire et à concentrer nos énergies au bénéfice de notre bien commun : l'avenir de Nîmes Métropole.

Frédéric Beaume
Vice-président de Nîmes Métropole, délégué aux finances, maire de Lédenon

Parole d'élu

« En dépit de l'inflation et de la crise Covid, le travail du Comité de redressement a permis de réaliser près de 7M€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires 2021 initiales. »

LE COMITÉ DE REDRESSEMENT EN 5 QUESTIONS

Il est une des clefs de réussite de ce budget 2021 ! Que savez-vous du Comité de redressement mis en place à Nîmes Métropole ?

❶ Sa mission ?

Constitué au lendemain de l'élection de Franck Proust à la présidence de Nîmes Métropole en juillet 2020, le Comité de redressement est une commission *ad hoc* dont la mission est de **trouver des solutions pour redresser les finances de l'Agglomération** tout en permettant la mise en œuvre des axes prioritaires. Une fois la situation remise en ordre à l'horizon 2022/2023, l'objectif sera de se consacrer à la réalisation de grands projets. Le Comité pourra être sollicité tout au long du mandat par le président de l'Agglo en fonction des nécessités pour mobiliser les expertises et permettre les échanges en amont des arbitrages budgétaires.

❷ Son origine ?

Les finances de l'agglomération étaient «dans le rouge » : un endettement trop important, en croissance exponentielle, avec, dans le même temps, une érosion de l'épargne brute. **Enjeu : conserver l'autonomie financière de la collectivité**, d'où la réalisation d'une analyse financière prospective poussée sitôt le nouvel exécutif en place, au courant de l'été 2020, et une première réunion du Comité de redressement le 30 septembre 2020 après l'intervention du Préfet du Gard et du Directeur départemental des finances publiques devant les élus.

❸ Sa composition ?

À la fois «légère», pour être efficace, et ouverte à toutes les composantes de l'assemblée pour garantir la transparence avant les prises de décision.

Ce Comité de redressement est composé de 2 membres de chaque groupe politique de l'agglomération, soit 12 conseillers au total (ndlr : voir page 34 de ce numéro pour consulter la liste des groupes politiques de Nîmes Métropole). Il est animé par Frédéric Beaume, vice-président de Nîmes Métropole, délégué aux finances, maire de Lédenon.

❹ Son fonctionnement ?

Chaque poste de recettes et de dépenses a été discuté par les élus communautaires après analyse par les personnels du service financier de Nîmes Métropole, présents à chaque réunion du Comité afin de répondre en temps réel aux questions des élus. D'autres études plus précises et détaillées ont été produites au fur et à mesure de l'avancement des travaux des conseillers communautaires. **Un fonctionnement agile et en transparence**.

❺ Ses propositions ?

Proposer des pistes concrètes et chiffrées pour :

- **faire des économies** en réduisant les charges de fonctionnement et en supprimant ou modifiant le rythme de réalisation des investissements dans le temps,
- **rééquilibrer** les recettes et les dépenses,
- **réduire** le niveau d'endettement,
- **optimiser** la recherche de financements extérieurs et en particulier européens.

Comment est élaboré le budget de l'Agglo ?

Le budget de Nîmes Métropole est un document juridique. Son objectif ? Prévoir et autoriser les recettes et les dépenses de l'Agglo. Il est d'abord présenté et débattu devant l'assemblée communautaire avant d'être voté.

Deux mois avant sa proposition au vote de l'assemblée communautaire, le président de Nîmes Métropole présente un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) détaillant :

- les orientations stratégiques de la collectivité,
- les recettes et les dépenses de fonctionnement envisagées,
- les investissements ou « engagements pluriannuels » prévus,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le ROB de Nîmes Métropole a ainsi été présenté et débattu lors du Conseil communautaire du 8 février dernier.

Après cet examen, le budget est soumis au vote du Conseil communautaire chaque année avant le 31 mars afin d'être adopté pour l'année civile en cours. Le budget 2021 de l'Agglo a donc été adopté lors du Conseil communautaire du 29 mars dernier.

Le budget primitif* 2021 en 5 chiffres

187 M€
de dépenses de fonctionnement — STABILITÉ

230 M€
de recettes — STABILITÉ

43 M€
d'épargne brute
Epargne nette : 18,2M€ — STABILITÉ

124 M€
d'investissement (+ 36M€ report 2020, soit 160 M€) — HAUSSE

500 M€
Niveau de la dette
Ratio de désendettement : 11,6 ans — BAISSE

* Budget principal + budgets annexes consolidés

BUDGET PRINCIPAL VS BUDGETS ANNEXES

Le budget dit primitif de l'Agglomération est scindé en deux types de budgets : le budget principal et les budgets annexes.

- **BUDGET PRINCIPAL** = colonne vertébrale du budget de Nîmes Métropole.
- **BUDGETS ANNEXES** = suivi financier séparé pour chacune des grandes compétences de l'Agglo.

POURQUOI LES DISTINGUER ?

Pour optimiser la gestion et le coût de certains services au public (ex : gestion de l'eau, collecte et traitement des déchets, développement numérique, etc.).

FONCTIONNEMENT VS INVESTISSEMENT

Le budget principal et les budgets annexes sont eux-mêmes composés de deux enveloppes distinctes : le fonctionnement et l'investissement.

- **FONCTIONNEMENT** = recettes et dépenses régulières nécessaires à la délivrance des services apportés par l'agglo aux citoyens.
- **INVESTISSEMENT** = dépenses structurantes consacrées à la construction ou à l'acquisition de biens durables qui entrent dans le patrimoine de l'Agglomération avec la vocation d'être utilisés pendant de nombreuses années.

POURQUOI LES DISTINGUER ?

Pour mieux comprendre et analyser les comptes de la collectivité. Le budget de fonctionnement a pour vocation à être optimisé pour dégager les ressources nécessaires à l'investissement dans des équipements d'avenir profitables à tous.

Les investissements 2021 : 124 M€ (+36 M€ de report 2020)

37 M€ Moderniser et développer le réseau d'adduction d'eau potable et les équipements dédiés à l'assainissement des eaux usées

26 M€ Moderniser le réseau de transport en commun (ex : poursuite de la construction de la ligne T2)

24 M€ Soutenir le développement économique et durable

20 M€ Investir dans le pluvial et la prévention des inondations

6 M€ Doter les communes membres de Fonds de concours pour soutenir leurs projets structurants

3 M€ Soutenir l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri)

3 M€ Rénover des logements sociaux

3 M€ Développer l'aéroport

1 M€ Soutenir le développement numérique du territoire

1 M€ Divers

Taxes Teom & Gemapi : à quoi ça sert ?

Chaque année, le Conseil communautaire vote les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom). Instaurée depuis 2011, la Teom permet d'apporter les ressources financières nécessaires à la gestion de la compétence « Collecte et traitement des déchets » qui incombe à la collectivité. En 2021, son taux est passé de 10,71 % à 11,71 %. Cette augmentation a été nécessaire pour équilibrer le budget annexe et résorber les déficits d'exploitation qui préexistaient en 2020.

Instaurée en 2021, la taxe Gemapi est destinée à financer toutes les actions liées à la prévention des inondations, dont l'Agglo s'est vue transférer la compétence en 2018. Un programme d'investissement ambitieux a été entrepris tel le programme de prévention des inondations (PAPI 3), qui s'élève à près de 116 M€ (Ndlr : voir pages 12 et 13). Elle s'élève en moyenne à 10,09 € par habitant.

Frédéric Touzellier
Premier vice-président de Nîmes Métropole, délégué à l'aménagement du territoire, maire de Générac

Parole d'élu

« Le bon sens et le pragmatisme seront notre feuille de route. »

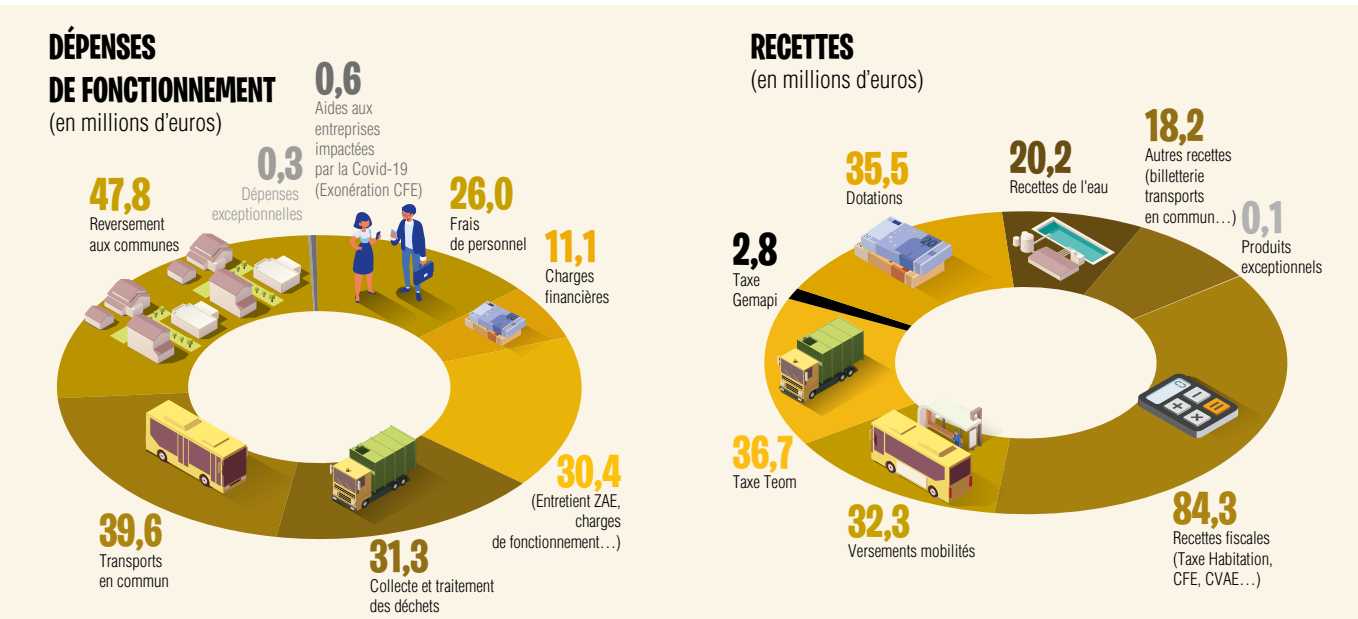

Prévention des inondations

PAPI 3 : un programme ambitieux construit avec la population

Dans la continuité des PAPI 1 et 2 Nîmes Cadereaux et Vistre, le projet de PAPI 3, porté par Nîmes Métropole et l'Établissement public (EPTB) Vistre Vistrenque, a été soumis à l'avis des habitants lors d'une concertation qui s'est tenue du 10 avril au 10 mai 2021.

Le PAPI 3 en chiffres

116,5M€
dont 89M€ d'opérations de travaux

89
actions de prévention des inondations (dont 37 actions de travaux)

7 ans
de réalisations (2022 à 2028)

PAPI 3
Bassin versant du Vistre

CONNAISSEZ-VOUS "ALABRI" ?

Le PAPI 3 comprend aussi un volet sur la réduction de la vulnérabilité du patrimoine bâti aux inondations. Grâce au dispositif « Alabri », vous pouvez faire réaliser un diagnostic gratuit de votre logement ou entreprise situé en zone inondable et identifier des solutions personnalisées. Des subventions entre 85 et 100 % du montant des travaux sont possibles.

Pour en savoir plus :

Nîmes
Nim'Alabri
Tél. 04 11 93 25 74
nimalabri.fr

Bernis et Lédenon
Vistr'ALABRI
Tél. 04 66 29 75 37
vistre.alabri@urbanis.fr

Saint-Gilles
ALABRI
Tél. 09 74 76 93 52
alabri@osgapi.com
osgapi.com/alabri/

Quel est le territoire concerné ?

Le périmètre du PAPI 3 Vistre correspond aux bassins versants du Vistre et des Costières orientales, qui s'écoulent dans le canal du Rhône à Sète. C'est un territoire très exposé aux risques d'inondations. En cas de crue majeure, 30 % du territoire, soit près de 90 000 personnes et 50 % des logements, serait touché.

Quelle est la stratégie déployée ?

La démarche partenariale PAPI 3 Vistre comprend trois étapes : diagnostic approfondi et partagé du territoire, stratégie et programme d'actions cohérentS. Elle s'appuie aussi sur une concertation des acteurs. Le PAPI 3 poursuit les stratégies développées avec les PAPI 1 et 2 Nîmes Cadereaux et Vistre. C'est une démarche globale sur le long terme. La lutte contre les inondations ne connaît pas de pause !

Quels sont les travaux menés ?

Sur le territoire de Nîmes Métropole, il s'agit de poursuivre et achever les aménagements hydrauliques des cadereaux d'Alès (ralentissement dynamique en amont de la ville), et d'Uzès en zone urbaine. Objectif ? Eviter les débordements et dévastations par les eaux comme nous en avons connus en 2020, 2014, 2005, 2002 ou 1988, voire 1958 pour ceux qui n'ont pas oublié la tragédie. Pour le cadereau d'Uzès, ce chantier titanesque de 40 millions d'euros, qui sera finalisé à l'horizon 2026-2027, permettra notamment d'accueillir un débit de 80 mètres cubes d'eau par seconde, soit dix fois plus qu'aujourd'hui. Il s'agit de creuser, sous la ville de Nîmes, un tunnel de plus de deux kilomètres de long.

Comment la population a-t-elle été consultée ?

L'avis de la population a été récolté dans le cadre d'une concertation publique menée sur le site web PAPI 3 Vistre, du 10 avril au 10 mai 2021. Au travers d'un questionnaire, vous avez pu faire part de vos remarques et suggestions afin d'améliorer les actions proposées. Toutes les propositions recevront une réponse pour préciser si elles sont déjà prises en compte dans le programme, si celui-ci peut être ajusté au vu de leur pertinence, ou s'il peut être modifié pour intégrer certaines d'entre elles (après d'éventuelles demandes de précisions). À noter que le programme sera finalisé courant juin 2021 pour un démarrage des actions en 2022.

Territoire couvert par le PAPI 3 Vistre

© EPTB Vistre Vistrenque

Parole d'élu

« Laisser un monde plus sûr aux générations futures »

Marc Taulelle
Membre du Bureau communautaire, délégué à la Gemapi, adjoint au maire de Nîmes

Le PAPI 3 Vistre est un projet emblématique de ce qu'il y a de plus noble en politique : assurer la protection des biens et des personnes. Notre devoir est de laisser un monde plus sûr aux générations futures. Dans son domaine, c'est l'un des plus grands projets de France. C'est le sens de la taxe Gemapi mise en place par l'Agglomération cette année, et qui sera totalement dirigée vers le PAPI 3. Elle permettra de participer au financement de ces travaux pharaoniques de prévention des risques d'inondations qui ne peuvent plus attendre. Il n'est pas à exclure qu'elle puisse disparaître quand la réalisation sera arrivée à son terme. Nîmes Métropole travaille aussi à résoudre la problématique de ruissellement qui impacte nos villages en réalisant des travaux d'aménagement des cours d'eau.

Parole d'agent

« Chacun doit être acteur de sa propre sécurité »

Jean-Luc Nuel
Responsable Prévention des risques d'inondations à Nîmes Métropole

Nous invitons les citoyens à être proactifs sur leur propre protection. Outre les grands travaux, le PAPI 3 Vistre comprend aussi un volet autour de la sensibilisation et l'information du public sur les « bons » comportements à adopter en temps de crise ou des solutions pour une meilleure adaptation de l'habitat et des entreprises aux risques d'inondations. Cela permet de réduire les dégâts humains, matériels et financiers.

INFORMEZ-VOUS !

Après la concertation, vous pourrez retrouver un bilan des contributions sur le site web du PAPI 3 Vistre, ainsi que le programme d'actions qui débutera en 2022.
Plus d'infos sur :
papi3.vistre-vistrenque.fr

Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Dessiner l'Agglo de demain !

C'est un des programmes les plus ambitieux de France pour une collectivité de cette taille : en tant que porteur du projet, Nîmes Métropole s'apprête à signer la convention pluriannuelle 2021-2024 du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Kennedy sud - © MPM ARCHI / GGL

LES DÉMOLITIONS EN CHIFFRES

- **1123 logements démolis** (1055 logements locatifs sociaux et 68 logements privés dans les copropriétés dégradées) : 705 à Pissevin-Valdegour, 168 au Chemin-Bas d'Avignon et 250 au Mas de Mingue
- **1117 d'entre eux reconstitués**

Dans ce cadre, plus de 470 millions d'euros seront investis dans les quartiers Pissevin-Valdegour, Chemin-Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue, à Nîmes, sans oublier 11 communes de l'Agglo dites "Solidarité et renouvellement urbains" (SRU).
Outre Nîmes Métropole, ce projet rassemble de nombreux partenaires et maîtres d'ouvrage au service de la redynamisation urbaine, sociale et économique du territoire.

Des investissements, pourquoi ?

- Démolir 1123 logements locatifs sociaux et en copropriétés dégradées qui seront reconstitués à 90 % en dehors des quartiers ciblés (sur Nîmes et sur des communes de Nîmes Métropole).
- Réhabiliter 831 logements sociaux (remise en état).
- Résidentialiser 713 logements sociaux (requalification des pieds d'immeubles : espaces verts, parkings,...).
- Créer des programmes d'accession sociale à la propriété et de logements locatifs libres.
- Créer des aménagements urbains et des dispositifs hydrauliques.
- Réaliser des commerces et de l'immobilier à vocation économique.
- Construire des équipements publics.

Sans oublier la poursuite des travaux de la ligne de tram'bus T2, colonne vertébrale du NPNRU qui permettra de désenclaver les quartiers.

Une priorité : le logement

Si le document-cadre du NPNRU porte sur les trois quartiers nîmois ciblés, il va bien au-delà puisque la reconstitution de l'offre de logements démolis concernera onze autres communes de Nîmes Métropole. Cette opération, portant sur 1117 logements, est chiffrée à 167 M€ et se fera à 50 % en dehors de Nîmes. Son but : offrir des conditions de logement abordables aux ménages modestes. Des démolitions ont ainsi déjà été réalisées, à l'image des 80 logements de la barre d'immeuble de La Boule d'Or, au Mas de Mingue. D'autres sont prévues à l'automne 2021 comme la tour Jean Perrin (101 logements) et la tour Avogadro (64 logements) à Valdegour, les immeubles Georges Bruguier (60 logements) et Jean Moulin (40 logements) au Chemin-Bas d'Avignon. En 2022, ce sera au tour de l'immeuble Pollux (118 logements) sur Pissevin. À noter que des travaux d'urgence sur les copropriétés dégradées Wagner vont aussi débuter en 2021 pour plus de 5 M€, financés à hauteur de 4,7 M€ par les crédits ANAH de Nîmes Métropole. Par la suite, une rénovation énergétique ambitieuse viendra harmoniser les bâtiments.

Une transformation en profondeur

Sur Pissevin-Valdegour, l'avenue des Arts deviendra un espace public majeur avec des commerces et des équipements publics. Des parcs linéaires hydrauliques permettront aussi de gérer au mieux le ruissellement des eaux. Enfin, la démolition des dalles et des viaducs facilitera les déplacements et l'accès aux résidences. Du côté de Chemin-Bas d'Avignon - Clos d'Orville, la mixité des types d'habitats sera favorisée pour rompre avec l'image du parc dit industrialisé. Un nouveau parc urbain et paysager sera réalisé, un nouveau pôle médical est d'ores-et-déjà ouvert. Enfin au Mas de Mingue, il s'agira notamment de redonner sa place au Valat de Riquet, permettant ainsi de développer un paysage agricole urbain.

Parole d'élue

« Une restructuration urbaine »

Géraldine Rey-Deschamps
Vice-présidente de Nîmes Métropole, déléguée à l'habitat et au renouvellement urbain, conseillère municipale de Nîmes

Comment résumer un chantier aussi vaste que le NPNRU ?

Cette rénovation urbaine est un projet pharaonique sur 10-15 ans impactant près de 25 000 habitants et qui a pour vocation de traiter des problèmes architecturaux, urbanistiques, sociaux et économiques. Concernant les copropriétés dégradées représentant sur certains quartiers la moitié des logements, nous accompagnons massivement les copropriétaires pour lancer des travaux lorsque c'est possible. L'objectif est de les moderniser et de leur redonner de l'attractivité. Lorsque ce n'est pas envisageable, nous repensons intégralement le bâti à une échelle plus humaine. Pour prendre l'exemple du Portal, des villas en accession sociale seront construites après démolition partielle.

Concernant l'habitat, en quoi la question du relogement est-elle cruciale ?

Nous avons 800 ménages à reloger, avec un objectif de 150 relogements par an (au 9 février, 184 étaient déjà réalisés). Nîmes Métropole accompagne les ménages en proposant plusieurs visites, une aide au déménagement et un suivi après l'installation dans le nouveau logement. Nous essayons de respecter au maximum les souhaits des ménages.

Parole d'élu

« Redonner de la mixité sociale »

François Courdil
Conseiller communautaire, adjoint au maire de Nîmes, délégué à la politique de la Ville et aux centres sociaux, président du conseil de quartier Grézan-Chemin-Bas d'Avignon

Quels sont les grands enjeux du NPNRU ?

Ce projet de rénovation urbaine, l'un des plus importants au niveau national, est une formidable opportunité d'améliorer le confort de vie, d'apporter une nouvelle attractivité et de redonner de la mixité sociale dans les quartiers. C'est une démarche globale ambitieuse qui va au-delà de la démolition et de la reconstruction de logements. Cela comprend aussi la végétalisation des quartiers, leur désenclavement avec une mobilité durable via la ligne T2 et une offre repensée de commerces en pied d'immeubles.

La mobilisation des habitants est l'un des leviers à actionner ; qu'en est-il ?

On doit rendre les habitants acteurs de la transformation des quartiers. Les conseils citoyens et les maisons de projet en sont des exemples. Les clauses d'insertion sociale pour les personnes éloignées de l'emploi permettront aussi aux jeunes nîmois de travailler sur les chantiers du NPNRU comme la ligne T2. Nîmes Métropole a fléché 145 000 € de son budget à cet effet.

PAROLES D'HABITANTS

« Bien accompagné pour mon relogement »

Michel, anciennement du quartier Mas de Mingue, en couple.

J'ai été relogé en janvier 2021, car l'immeuble où j'habitais va être démoli. J'ai été bien accompagné pour mon relogement. Je suis aujourd'hui dans un T3 et je m'y plais. C'est très calme.

« Une ambiance village dans notre pavillon »

Nacila, anciennement du quartier Chemin-Bas d'Avignon, vit avec son mari et ses filles

Après avoir vécu dans un 50 mètres carrés et deux ans d'attente, nous sommes, depuis septembre 2020, dans un pavillon à Saint-Gervasy. Le déménagement a été pris en charge et nous avons eu 300 euros pour régler divers frais. Notre logement est mieux isolé. L'ambiance village est agréable.

« Je dispose de commerces de proximité »

Éric, anciennement du quartier Valdegour, vit avec sa mère

On m'a proposé plusieurs appartements et j'ai choisi celui de la résidence l'Améthyste au centre-ville de Nîmes. Je suis installé depuis février 2021 et j'ai les commerces à proximité.

Qui finance quoi ?

0,3 M€
Europe

1 M€
Caisse des dépôts et consignations (CDC)

6,5 M€
Région Occitanie

12,5 M€
Département du Gard

13 M€
ANAH

25 M€
Nîmes Métropole

47,5 M€
Taxes

56 M€
Ville de Nîmes

118 M€
ANRU

156 M€
Bailleurs sociaux (dont 89 M€ de prêts de la CDC et 23 M€ de prêts d'Action Logement ANRU)

Service public des déchets

L'économie oui, mais circulaire !

152 000 tonnes de déchets collectés et traités par an, 86 % traités dans l'Agglo et 99 % dans le Gard, plus de 90 % des déchets valorisés par recyclage, compostage ou production d'énergie… Notre écométropole travaille à limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental de nos déchets. Focus sur le (lombri-)compostage ou comment réduire facilement les biodéchets dans nos poubelles.

Avec près de 589 kg de déchets produits par habitant et par an, l'Agglomération dispose encore d'une belle marge de progression en matière de réduction des déchets.

Comment les réduire ?

Les usagers ont toute leur place dans cette démarche et le rôle de l'Agglomération est de les accompagner en fournissant notamment des (lombri-)composteurs et en investissant dans les déchetteries.

Car près de 50 % de nos déchets sont collectés en ordures ménagères alors que 30 % sont des biodéchets compostables. La loi prévoit d'ailleurs de généraliser leur tri à la source d'ici fin 2023.

Objectif ?

Mettre en place une gestion ultra locale des déchets. En clair : plus de compost = moins de déchets à la déchèterie et donc moins de coûts tout en protégeant davantage la planète !

Alors que pensez-vous de tester l'aventure du bac de compostage, du lombricomposteur ou même d'un petit poulailler pour gérer vos biodéchets ?

Parole d'agent

« Mon conseil compostage : suivre les trois règles d'or ! »

Constance Castet
Maître composteur à Nîmes Métropole

1. Diversifier les apports entre les déchets carbonés dits « secs » (feuilles mortes, branchages, etc.), et déchets azotés dit « humides » (ex : épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, etc.) ;

2. Aérer son compost avec une fourche ou un pic d'aération ;

3. Surveiller le taux d'humidité (le compost doit être humide comme une éponge essorée, ni trop sec ni trop humide).

Au bout de 6 mois, vous obtenez un compost mûr qui devra être mélangé avec de la terre (1/3) et du terreau (2/3), sinon son action sera trop puissante et abimera les plantes.

Parole d'usagers

« C'est grâce au lombricomposteur que nous avons réussi à réduire nos déchets de 75 %. »

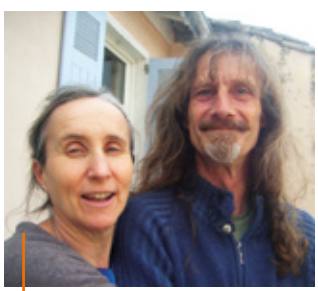

Marie & Philippe
Habitants du quartier Gambetta, à Nîmes

Nous habitons une maison de ville avec petite terrasse ; nous ne pouvons donc pas avoir un composteur. En 2017-2018, nous avons été équipés du lombricomposteur Nîmes Métropole. Simple et pratique, c'est grâce à lui que nous avons réussi à réduire nos déchets de 75 %. Nous avons vite pris l'habitude de nourrir les vers 1 fois par semaine ; nous arrosons les plantes avec le lombrithé dilué. Nous n'avons jamais eu de problème d'odeur ou de vers échappés. Cependant, les étés sont chauds à Nîmes et les vers meurent un été sur deux. Il est important de trouver le bon endroit pour entreposer le lombricomposteur ; ni trop chaud, ni trop froid.

COMMENT SE PROCURER UN (LOMBRI-)COMPOSTEUR ?

Téléchargez, complétez et envoyez le formulaire accompagné d'un chèque de 20€ (livraison à domicile + formation)

Scannez-moi !

TOUT SAVOIR SUR LE COMPOSTAGE ?

Téléchargez le guide du compostage fourni par Nîmes Métropole !

Le cycle de nos déchets

entre recyclage et valorisation

Nîmes Métropole collecte 152 000 tonnes de déchets par an (toutes filières confondues). Ces déchets sont collectés en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie, selon les flux. Ils sont ensuite acheminés vers les exutoires de tri et de traitement pour vivre une seconde vie (recyclage), ou être transformés (valorisation). L'Agglomération encourage ainsi les circuits courts et de proximité dans la collecte et le traitement de nos déchets ménagers.

Les collectes dans les communes de l'Agglo

DIONS
OM: LUNDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

SAINT-CHAPTES
OM: LUNDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

SAINTE-ANASTASIE
OM: LUNDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

CABRIÈRES
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h

POULX
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h
CS: MERC à parti

LA CALMETTE
OM: LUNDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

DOMESSARGUES MAURESSARGUES MONTAGNAC - MOULÉZAN SAINT-GENIÈS - SAUZET
OM: LUNDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

FONS - GAJAN - LA ROUVIÈRE MONTIGNARGUES SAINT-BAUZÉLY SAINT-MAMERT
OM: MARDI SAMEDI à partir de 5h
CS: JEUDI à partir de 5h

NÎMES

SAINT-CÔME ET MARUÉJOLS
OM: MARDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

CAVEIRAC
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

CLARENSAC
OM: MARDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

SAINT-DIONISY
OM: MARDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

LANGLADE
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

BERNIS
OM: MARDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

MILHAUD
OM: MARDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

GÉNÉRAC
OM: LUNDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MARDI à partir de 5h

SAINT-GILLES
OM: LUNDI - MERCREDI JEUDI-SAMEDI Hyper centre : LUNDI-MARDI MERCREDI-JEUDI VENDREDI-SAMEDI à partir de 5h
CS: MARDI VENDREDI à partir de 5h

CAISSARG
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h

OM — COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

CS — COLLECTE SÉLECTIVE

Verre — COLLECTE DU VERRE

nîmes métropole

La collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables - carton, métal ou plastique -, se fait en porte-à-porte sur la quasi-totalité du territoire, sauf pour les zones très éloignées où des points de regroupement sont aménagés. Nîmes Métropole met à votre disposition cette carte à jour qui indique précisément, en fonction de votre commune ou de votre quartier si vous résidez à Nîmes, les jours et heures de collecte par nos services. À consommer sans modération !

CS
MERCREDI
à partir de 5h

LÉDENON
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

SERNHAC
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

CS
CREDI
r de 5h

SAINT-GERVASY
OM: MARDI VENDREDI à partir de 5h
CS: VENDREDI à partir de 5h

BEZOUCE
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h
CS: VENDREDI à partir de 5h

MARGUERITTES
OM: LUNDI JEUDI à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

REDESSAN
OM: MARDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MARDI - Secteur A
VENDREDI -Secteur B
à partir de 5h

MANDUEL
OM: LUNDI - MARDI JEUDI - VENDREDI Centre-ville
LUNDI - JEUDI Secteur A
MARDI - VENDREDI Secteur B
à partir de 5h
CS: MERCREDI à partir de 5h

RODILHAN
OM: MARDI VENDREDI à partir de 5h
CS: JEUDI à partir de 5h

BOUILLARGUES
OM: LUNDI VENDREDI à partir de 5h
CS: MARDI - Section A
JEUDI - Section B
à partir de 5h

GARONS
LUNDI - VENDREDI à partir de 4h
VENDREDI
nts de collecte éloignés
u isolés à partir de 6h
CS: MERCREDI à partir de 4h

GUES
CS: MERCREDI à partir de 5h

NÎMES
Verre
LUNDI - MERCREDI VENDREDI à partir de 5h

SAINT-CÉSAIRE (ZI)
OM: LUNDI VENDREDI
CS: VENDREDI
Matin

LA BASTIDE MAS DES ABEILLES
OM: LUNDI VENDREDI
CS: MERCREDI
Matin

AÉRODROME
OM: MARDI SAMEDI
CS: JEUDI
Matin

TERRES DE ROUVIÈRE RTE D'UZÈS - COURBESSAC
OM: MARDI SAMEDI
CS: JEUDI
Matin

ÉCUSSON - RICHELIEU FEUCHÈRES
OM: TOUS LES JOURS
CS: MERCREDI SAMEDI
Soir

PUECH DU TEIL - CAPITELLES CLOS DES GALINES
OM: MARDI JEUDI SAMEDI
CS: MARDI
Matin

MARÉCHAL JUIN
OM: LUNDI MERCREDI VENDREDI
CS: VENDREDI
Matin

SALOMON REINACH TOUR DE L'ÉVÊQUE
OM: MARDI JEUDI SAMEDI
CS: JEUDI
Matin

MAS DE ROMAN
OM: LUNDI MERCREDI SAMEDI
CS: VENDREDI
Matin

KENNEDY
OM: LUNDI MERCREDI VENDREDI
CS: MERCREDI
Matin

HAUTS DE NÎMES - VACQUEROLLES CARREAU DE LANES
OM: LUNDI VENDREDI
CS: MERCREDI
Matin

MONTAURY - CAMPLANIER EAU BOUILLIE - PLANETTE
OM: LUNDI VENDREDI
CS: MERCREDI
Matin

NORD GAMBETTA
OM: TOUS LES JOURS
CS: MARDI VENDREDI
Soir

JEAN JAURÈS - PLACETTE POMPIDOU
OM: TOUS LES JOURS
CS: LUNDI JEUDI
Soir

SERRE CAVALIER
OM: TOUS LES JOURS
CS: MARDI VENDREDI
Matin

HÔPITAL CARÉMEAU
OM: LUNDI - MARDI MERCREDI - JEUDI VENDREDI - SAMEDI
CS: MARDI VENDREDI
Matin

PISSEVIN - VALDEGOUR
OM: LUNDI MERCREDI - JEUDI VENDREDI - SAMEDI
CS: MARDI
Matin

CHEMIN BAS D'AVIGNON MAS DE MINGUE
OM: LUNDI - MARDI MERCREDI VENDREDI - SAMEDI
CS: JEUDI
Matin

GRÉZAN
OM: LUNDI MERCREDI VENDREDI
CS: LUNDI
Matin

CLOS D'ORVILLE ROUTE DE BEAUCAIRE
OM: MARDI JEUDI SAMEDI
CS: SAMEDI
Matin

CITADELLE - MAS DE TESTE
OM: MARDI JEUDI SAMEDI
CS: JEUDI
Matin

VILLE ACTIVE - COSTIÈRES MAS DES ROSIERS
OM: LUNDI - MERCREDI VENDREDI - SAMEDI
CS: VENDREDI
Matin

POSSAC - MAS DE VILLE
OM: MARDI SAMEDI
CS: JEUDI
Matin

Gare Nîmes-Pont-du-Gard
Réalisons la troisième voie à quai !

Nîmes Métropole a lancé la mobilisation, suivie par de nombreux élus des bassins nîmois et alésien, pour la réalisation de la troisième voie à quai de la gare de Nîmes-Pont-du-Gard. Un projet majeur pour répondre aux besoins des voyageurs et, plus largement, pour l'attractivité de notre territoire.

Les élus locaux et nationaux venus nombreux soutenir la mobilisation initiée par Nîmes Métropole, le 26 mars dernier.

Trop d'attente !

Plus de 50 % des correspondances TER/TGV vers la gare de Nîmes-centre avec 45 minutes d'attente. Une alternative en bus triplant le temps de trajet en train pour rejoindre celle-ci (30 mn versus 10 mn en train). Une absence de commercialisation des trajets depuis ou vers Nîmes-centre en même temps que le billet TGV… Voici des dysfonctionnements dont les usagers font les frais.

Une solution pourtant trouvée

La troisième voie à quai : une interconnexion fiable et durable. Son installation permettrait le stationnement et le rebroussement des trains en terminus de Manduel sans pénaliser la circulation des trains en passage. Ainsi, cela offrirait la possibilité de caler leurs horaires sur ceux des TGV en les maintenant à quai mais aussi de gérer les perturbations de trafic. Cette infrastructure donnerait tout son sens à cette gare en permettant de développer une offre adaptée aux besoins TGV.

Un financement disponible

Son coût est estimé à 12-15 millions d'euros, une somme qui avait été en partie provisionnée par les partenaires et collectivités locales lors de la construction de la gare, et non utilisée, donc aujourd'hui disponible. Une aubaine pour connecter la gare à son territoire. À noter que seul l'État peut aujourd'hui réaffecter cette somme sur la réalisation de la troisième voie à quai.

Parole d'élu

« Cette gare doit être connectée au territoire »

Jean-Marc Campello
Vice-président de Nîmes Métropole, délégué aux mobilités et infrastructures de transports, conseiller municipal de Nîmes

Pourquoi la troisième voie est-elle impérative ?

On nous avait promis un aller/retour Nîmes-Paris avec un gain de temps de 20 minutes et aujourd'hui, on perd plus de 40 minutes ! L'offre de TER n'assurant pas de correspondances efficaces avec le TGV, Nîmes Métropole a mis en place des navettes routières pour assurer ce service. Or ces navettes sont moins performantes que le train – plus de 30 minutes en bus contre 10 minutes en train entre les deux gares. Sans compter cette rupture de charge qui entraîne un changement d'opérateur et de tarif que la SNCF n'intègre pas dans son dispositif de vente. Sans cette desserte qu'offrirait enfin la troisième voie à quai, l'intérêt d'avoir positionné la gare à l'intersection des voies de chemin de fer perd tout son sens.

Quel est l'enjeu pour le territoire de Nîmes Métropole ?

Cette 3e voie à quai doit permettre une desserte adaptée, à savoir développer les trains en terminus et caler les horaires des TER sur ceux des TGV. Il s'agit aussi de maintenir les trains à quai en cas d'attente des correspondances si les TGV sont par exemple en retard ou en cas de situations perturbées. Cette gare doit être parfaitement connectée au territoire pour répondre aux besoins des habitants et être rapidement accessible à tous. L'enjeu est qu'elle ne soit plus hors sol, subissant les décisions de dessertes nationales imposées par la SNCF. Suite aux économies réalisées lors de la construction de la gare, la SNCF dispose d'une réserve d'argent pour réaliser les travaux de la troisième voie. Dont acte !

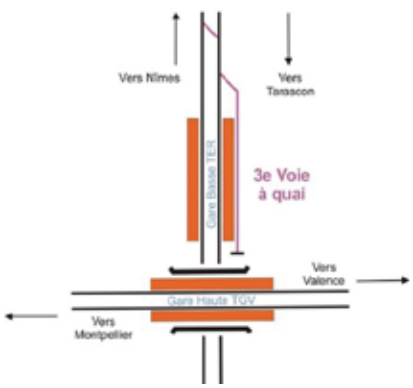

Principe d'insertion de la 3e voie en gare basse Nîmes LGV.

EN CHIFFRES

44 TER / jour

24 à 26 TGV / jour

+ de 50 % des correspondances avec 45 mn d'attente

10 mn en train

30 mn en Bus pour rallier Nîmes-centre

La gare de Nîmes-Pont-du-Gard, conçue écodurable et basée sur un site exceptionnel.

PAROLES D'USAGERS

« Pas de navettes régulières pour Nîmes-centre »

Dorothée Goroneskoul,
créatrice de la marque de maillots de bain DO Paris

Je n'utilise plus cette gare car il n'y a pas de correspondances rapides pour Nîmes-centre. Soit je dois prendre un taxi, ce qui entraîne des frais supplémentaires, soit on vient me récupérer, ce qui est une perte de temps. Il faudrait des navettes régulières ou la possibilité de reprendre le train jusqu'à Nîmes-centre au moins.

« Obligée de prendre un taxi pour rallier Nîmes-centre »

Fabienne Desabres-Lepage,
directrice d'enseigne au sein du réseau d'audioprothésistes Entendre

J'ai utilisé une fois cette gare. Comme la location de voiture n'était pas disponible à notre arrivée, nous avons pris un taxi pour rallier la gare de Nîmes-centre afin de prendre possession de notre véhicule et faire la même chose le soir. Tout n'a pas été pensé pour le confort des voyageurs !

Parole d'élu

« La réalisation d'une troisième voie à quai est capitale »

Bernard Clément
Membre du bureau communautaire de Nîmes Métropole, délégué au transport ferré, maire de Domessargues

Quel est votre constat sur cette gare ?

La gare de Nîmes-Pont-du-Gard pose divers problèmes qu'il aurait fallu prendre en compte en même temps que sa réalisation. Aujourd'hui, c'est une véritable marche en arrière par rapport au bénéfice temps qu'apporte le TGV ! Sans compter le changement de train ou de mode de déplacement imposé aux usagers qui transitent par Nîmes-centre.

Quelles solutions pour qu'elle remplisse enfin son rôle ?

Les solutions résident en un système de correspondances de quai à quai, ainsi que des circulations en navette entre les deux gares, permettant à certains TER d'avoir leur terminus à Nîmes-Pont-du-Gard. La réalisation d'une 3e voie à quai est capitale pour offrir un dispositif à tiroirs permettant à des TER de faire un demi-tour sans entraîner de problèmes de circulation et assurer ainsi des correspondances avec tous les TGV. Nous pourrons alors considérer que la gare remplit son rôle dans des conditions moins pénalisantes pour les usagers !

Parole de partenaire

« Je partage pleinement cette mobilisation des élus »

Jean-Luc Gibelin
Vice-président de la Région en charge des Transports

Que retenez-vous de cette mobilisation ?

En effet, il faut absolument que les dessertes TGV de Nîmes et du territoire soient fluides et facilitées pour les habitants. Si les projets alternatifs à cette gare avaient été mieux considérés par la SNCF et l'État, nous n'en serions pas là.

Comment voyez-vous l'avenir de cette gare ?

Elle doit être desservie par les TGV de manière soutenue et régulière. C'est aussi important qu'elle soit connectée au réseau des TER. L'État, décideur et autorité organisatrice de l'offre « Grande Vitesse et Intercités », doit intervenir sur cette question des correspondances.

Contournement ouest de Nîmes : on passe la cinquième !

Dans un courrier adressé au Premier ministre Jean Castex le 4 mai dernier, Franck Proust, président de Nîmes Métropole, a souhaité attirer son attention sur le projet de contournement ouest de Nîmes (Conim), chantier majeur pour notre Agglomération. L'enjeu à court terme : cesser de prendre du retard et raccorder en priorité l'autoroute A9 et la route D40.

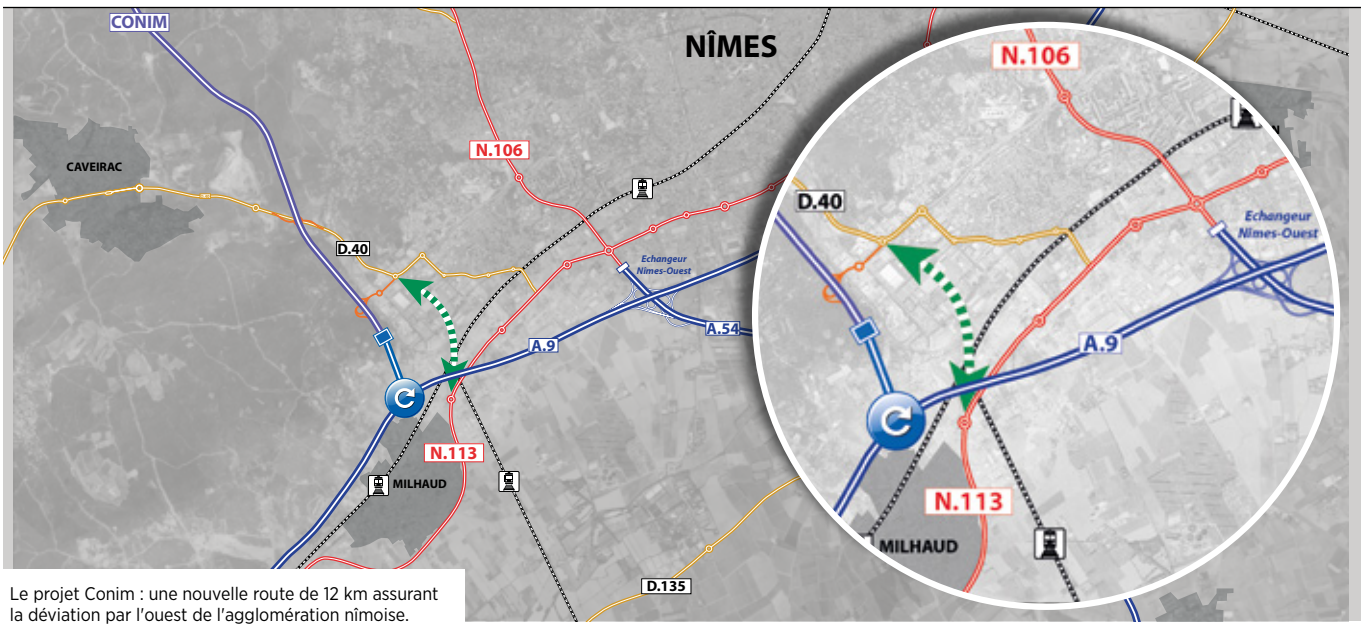

Le projet Conim : une nouvelle route de 12 km assurant la déviation par l'ouest de l'agglomération nîmoise.

Jusqu'à 45 000 véhicules par jour

La route nationale actuelle - la RN 106 - supporte jusqu'à 45 000 véhicules par jour sur sa partie la plus chargée sans être dimensionnée en conséquence. S'ensuivent des ralentissements et des congestions pour les usagers, de la pollution induite et des nuisances pour les riverains.

Essentiel pour réduire les difficultés actuelles sur la RN 106 dans Nîmes, le projet de contournement ouest de Nîmes (Conim) prévoit donc de raccorder le pays Cévenol à l'arc autoroutier méditerranéen, tout en contribuant au développement de l'Ouest de l'agglomération nîmoise.

Où en sommes-nous du projet ?

D'un coût total de 205 M€, le projet a été relancé en 2015 avec une inscription au contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 incluant la réalisation des études, les acquisitions foncières et les premiers travaux ainsi financés : 50 % État et 50 % collectivités partenaires (1/3 Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, 1/3 Département du Gard et 1/3 Pôle métropolitain Nîmes-Alès).

Une grande concertation a ainsi eu lieu en 2017, au cours de laquelle les collectivités concernées ont demandé l'étude et la prise en compte d'un « barreau de liaison » entre l'A9 et la RD40, infrastructure dont le coût de mise en œuvre est inclus dans les 205 M€ totaux. Le calendrier envisagé alors prévoyait un démarrage des travaux en 2020.

Parole du président

« Il est crucial de mettre un terme au retard pris sur ce dossier »

Franck Proust
Président de Nîmes Métropole

Le projet de contournement ouest de Nîmes (projet Conim), avait été évoqué lors de la dernière visite du Premier ministre à Nîmes, le 27 mars dernier, comme un sujet prioritaire pour le bon fonctionnement et le développement de notre territoire.

Le Contrat de plan État-Région (CPER), actuellement en vigueur, doit être honoré comme cela était convenu et l'enquête publique se dérouler au plus tôt en mettant un terme aux retards pris. J'ai donc interpellé à nouveau le Premier ministre.

Une première étape est essentielle : le raccordement de l'A9 à la RD40. Pour accélérer sa mise en œuvre, je propose, à l'image du projet de contournement urbain de Montpellier, de nous appuyer sur le concessionnaire d'autoroute ASF-Vinci.

Soprema leader de l'isolation thermique des bâtiments, a choisi Nîmes Métropole !

2 unités de production créées d'ici 2023 dans la zone de Mitra, 35 millions d'euros d'investissements, 150 emplois à terme : le projet Soprema est l'un des plus importants projets d'implantation industrielle accompagné par Nîmes Métropole ces dernières années ! Une excellente nouvelle pour notre territoire.

Parole de partenaire

« Nous voulons attirer des gens qui seront heureux de venir travailler chez nous. J'espère que Soprema deviendra, au même titre que les arènes, une référence du territoire nîmois ! »

Pierre-Etienne Bindschelder
Président-Directeur général de Soprema

De la marque de produit d'étanchéité « Mammouth » à la fabrication d'isolant à base de paille de riz, l'entreprise Soprema est devenue leader dans ces secteurs d'activités. Implantée dans 90 pays, forte de 8 500 collaborateurs - dont 5 000 en France -, l'entreprise familiale créée en 1908 a pris le virage de la transition énergétique et a cherché les bioressources nécessaires à son développement.

Dans ce cadre, Soprema souhaitait développer une unité de production d'isolant de toiture dans le sud de la France pour couvrir le grand Sud, l'Italie et l'Espagne. L'entreprise a choisi Nîmes Métropole pour installer d'ici 2023 non pas une mais deux unités de production à Saint-Gilles, la seconde étant dédiée à la fabrication d'isolant à base de paille de riz.

Un choix qui est « *un symbole pour l'avenir de notre planète mais aussi un encouragement pour nos riziculteurs à diversifier leurs sources de revenus* », s'est réjoui Eddy Valadier, vice-président de Nîmes Métropole délégué à l'insertion et à la formation, et maire de Saint-Gilles, où les riziculteurs produisent plus de 50 000 tonnes de riz par an.

Il faut savoir que les pailles laissées sur champs après la récolte sont des biodéchets dont les riziculteurs de Camargue et petite Camargue ne savent que faire : ces pailles sont très difficilement compostables, constituent un mauvais combustible et sont mal digérées par les animaux. Grâce à l'économie circulaire mise en place par Soprema, ces biodéchets constitueront une alternative écologique et économique durable pour tous les acteurs du territoire.

« *Nîmes Métropole s'engage avec force et conviction dans le Plan climat-air-énergie territorial* », rappelle Franck Proust, président de Nîmes Métropole. Un projet qui s'inscrit totalement dans une démarche d'économie circulaire profitable aux riziculteurs de la commune de Saint-Gilles, et coche donc toutes les cases et objectifs de notre écométropole en matière de développement durable.

EN CHIFFRES

1 unité de production de panneaux isolants à base de polyuréthane :

- Proposition d'un terrain d'assiette de 6 hectares sur Mitra – St-Gilles – Lot 20
- Surface du bâtiment de production : 20 000 m²
- Emplois prévisionnels : **100 collaborateurs**

1 unité de production de matériaux isolants à base de paille de riz

- Proposition d'un terrain d'assiette de 2 hectares sur Mitra – St-Gilles – Lot 22
- Surface du bâtiment de production : 6 000 m²
- Emplois prévisionnels : **50 collaborateurs**

SOPREMA VA RECRUTER PRÈS DE 150 PERSONNES !

Usine de fabrication d'isolants de Drummondville au Canada (2015)
Unité de production la plus ressemblante de celle qui sera construite à MITRA

Les recrutements seront programmés 6 mois avant l'ouverture des unités avec formation au sein des entités du groupe. Les profils de postes sont très variés, du cadre à l'ouvrier d'exécution (responsables d'unités, responsables de production et d'approvisionnement, techniciens laboratoire, chefs d'équipes, techniciens de maintenance, opérateurs de production, régleurs, caristes, etc.).

Les zones d'activités économiques (ZAE)

Bassins d'emplois du territoire

Riche d'un environnement naturel, touristique et climatique exceptionnel, mais également de ressources d'ingénierie de premier rang, le territoire de Nîmes Métropole est convoité par des entreprises de pointe ou d'envergure internationale telle que Soprema, qui créera prochainement 150 emplois sur l'actiparc Mitra. Focus sur ces bassins d'emplois qui maillent notre territoire.

Parole d'élu

« Avec le développement et l'aménagement de nos ZAE, nous visons un objectif : la création d'un millier d'emplois supplémentaires d'ici 2025. »

Jean-Christophe Grégoire
Vice-président de Nîmes Métropole, délégué à l'aménagement des zones d'activités, maire de Saint-Dionisy

Qu'est-ce que les zones d'activités économiques (ZAE) ?

Les ZAE sont des espaces réservés par les collectivités locales aux activités économiques des entreprises. Elles sont définies, aménagées et gérées par la collectivité territoriale à laquelle appartient la zone d'implantation. On distingue parmi elles les zones industrielles (ZI), les zones artisanales (ZA) et les zones d'activités commerciales (ZAC).

Le 1er janvier 2018, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe » a imposé le transfert des ZAE d'intérêts communautaires des communes à l'agglomération Nîmes Métropole.

À cette date, Nîmes Métropole était déjà en maîtrise sur 4 ZAE : celles de Grézan, Mitra, Georges Besse 2 et l'Actiparc de Bouillargues. 18 zones d'activités supplémentaires ont donc été transférées, portant à 22 le nombre de ZAE de l'Agglo :

- **10 sur la commune de Nîmes** (Marché Gare, Mas des Abeilles, Mas de Vignoles, Ville Active, Archipel, Km Delta, Mas des Rosiers, Mas des Noyers, Saint-Césaire et G. Besse 1)

- **8 réparties sur les communes** de Bouillargues, Caissargues, La Calmette, Manduel, Marguerittes et Milhaud.

Aujourd'hui, on considère que Nîmes Métropole compte 21 ZAE (Georges Besse 1 et 2 comptant désormais pour une ZAE).

NÎMES SUD : LA 22e ZAE DE L'AGGLO ?

Site Pressenti d'OcVia - Maison d'arrêt (vert) future ZAE (bleue)

Actuellement démantelée et à l'état de friche, l'ancienne base travaux Ocvia est identifiée comme un « site stratégique » au schéma de cohérence territoriale (Scot) du Scot Sud Gard destiné à l'accueil d'activités et à l'implantation d'entreprises de taille conséquente (PME, ETI, grandes entreprises), ou de TPE à la recherche de synergies pour produire et innover.

Situé à la croisée de trois communes : Nîmes - en grande partie -, Milhaud et Générac, le site de 71 ha accueillera d'ici 2027 une maison d'arrêt sur la moitié de sa surface. Quid des quelque 35 ha restants ? Ils pourront accueillir une nouvelle ZAE si le projet de Nîmes Métropole se concrétise !

À noter que les études vont bientôt commencer et qu'un partenariat est en cours de signature avec l'Établissement public foncier (EPF) d'Occitanie.

LES ZAE EN CHIFFRES

- **21** zones d'activités économiques (ZAE)
- **905,7** ha
- **2 274** entreprises
- **20 197** emplois

Budget prévisionnel 2021

- Fonctionnement : **2,2 M€**
- Investissements : **3,6 M€**

La gestion des zones d'activités

Le saviez-vous ? Eclairage public, mobilier urbain, signalétique, voirie, espaces verts... Depuis le transfert de compétences opéré par l'Etat en 2018, Nîmes Métropole a la responsabilité des ZAE dont elle gère la construction, l'aménagement et l'entretien - en propre ou via un délégataire -, ainsi que les réseaux dits « secs » (fibre numérique, éclairage public), et les réseaux dit « humides » (eau potable, eaux usées, etc.).

RÉSEAUX

1 Réseau pluvial
2 Égouts, collecte des eaux usées
3 Réseau d'eau potable
4 Fibre GECKO
5 Réseau d'éclairage public

SERVICES AUX PUBLICS

6 Transports en commun
7 Collecte des déchets ménagers et assimilés

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

8 Voiries, chaussées, trottoirs
9 Espaces verts
10 Containers déchets
11 Lampadaires et feux de signalisation
12 Bacs de tri d'apport volontaire
13 Mobilier urbain
14 Signalétique
15 Vidéo protection

Les ZAE de Nîmes Métropole

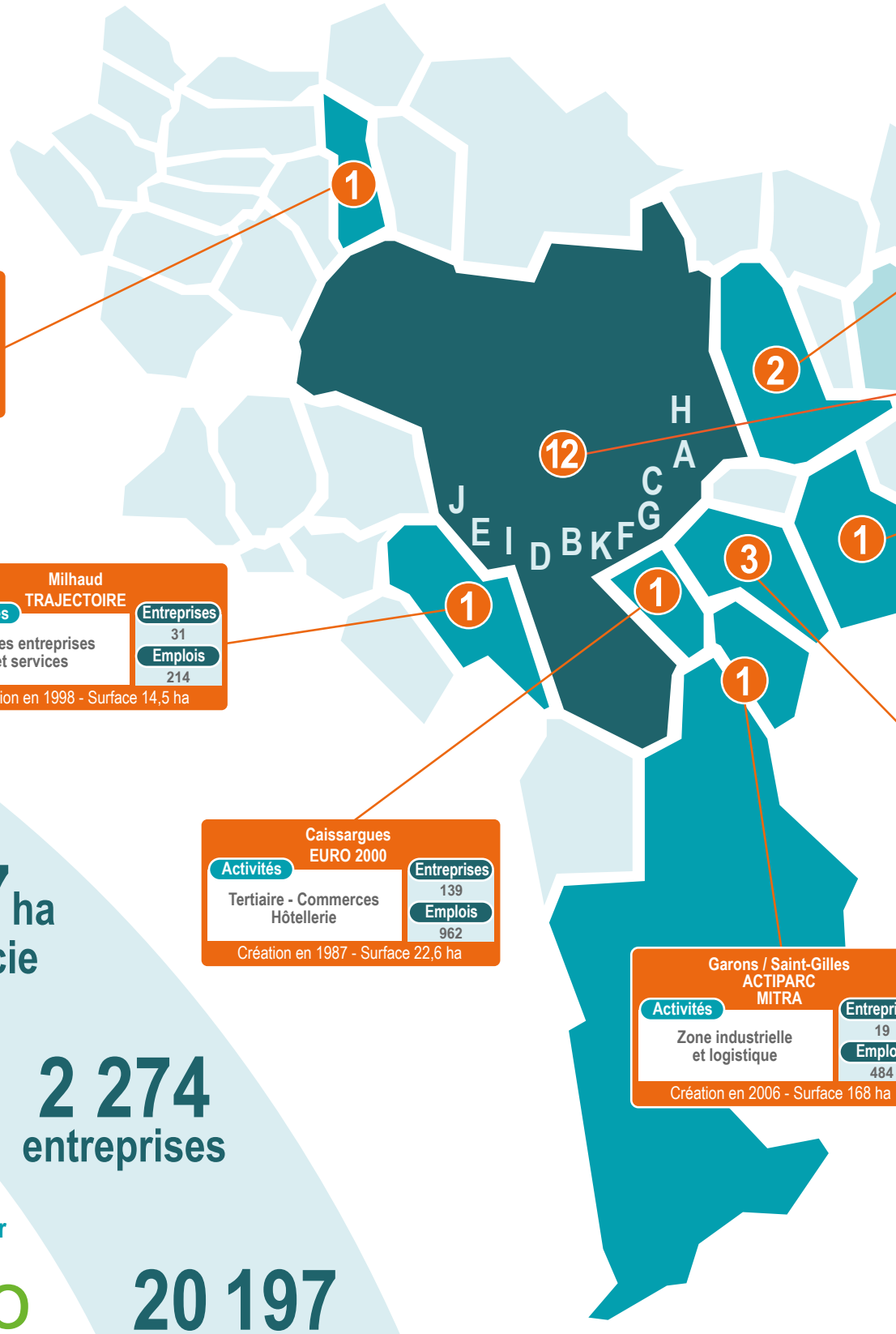

La Calmette
PETIT VERGER
Activités: Zone commerciale
Entreprises: 47
Emplois: 155
Création en 1987 - Surface 13,9 ha

Milhaud
TRAJECTOIRE
Activités: Petites entreprises et services
Entreprises: 31
Emplois: 214
Création en 1998 - Surface 14,5 ha

Caissargues
EURO 2000
Activités: Tertiaire - Commerces Hôtellerie
Entreprises: 139
Emplois: 962
Création en 1987 - Surface 22,6 ha

Garons / Saint-Gilles
ACTIPARC
MITRA
Activités: Zone industrielle et logistique
Entreprises: 19
Emplois: 484
Création en 2006 - Surface 168 ha

21
ZAE

905,7 ha
Superficie totale

2 274
entreprises

20 197
emplois

Gecko, fibre optique pour les professionnels, est présente sur toutes les ZAE.

Vérifiez l'éligibilité de votre entreprise : fibre-gecko.fr

gecko
réseau numérique de nîmes métropole

ZAE de Nîmes

Nos 21 zones d'activités sont les poumons économiques de l'Agglomération. À la confluence de réseaux routiers, autoroutiers, ferroviaires et aériens, leur situation géographique stratégique leurs confère une attractivité sans cesse renouvelée. À moins de 3 h de Paris, elles bénéficient aussi d'une belle ouverture sur l'Europe du Sud. Retrouvez sur la carte ci-dessous toutes les caractéristiques de nos ZAE !

Marguerittes – LA PONCHE
Activités : Zone artisanale
Entreprises : 42
Emplois : 145
Création en 1986 - Surface 17,8 ha

Marguerittes – TEC 1
Activités : Commerces et services
Entreprises : 210
Emplois : 942
Création en 1986 - Surface 41,1 ha

Manduel – FUMÉRIAN
Activités : Zone artisanale
Entreprises : 15
Emplois : 17
Création en 1983 - Surface 9,3 ha

Bouillargues – ACTIPARC
Activités : Petites entreprises et services
Entreprises : 18
Emplois : 69
Création en 2008 - Surface 22,9 ha

Bouillargues – LES BOSQUETS
Activités : Zone artisanale
Entreprises : 10
Emplois : 89
Création en 1982 - Surface 4,2 ha

Bouillargues – PARC DELTA
Activités : Petites entreprises et services
Entreprises : 69
Emplois : 137
Création en 1985 - Surface 7,1 ha

A – Nîmes – ACTIPARC GRÉZAN 1-2-3-4
Activités : Zone industrielle et logistique Petites entreprises et services
Entreprises : 131
Emplois : 2 014
Création en 1982 - Surface 123 ha

B – Nîmes – ARCHIPEL
Activités : Zone commerciale
Entreprises : 9
Emplois : 177
Création en 1987 - Surface 5,8 ha

C – Nîmes – GEORGES BESSE 1 & 2
Activités : Tertiaire et technologique
Entreprises : 204
Emplois : 2 206
GB 1 : Création en 1990 - GB 2 : en 2006
Surface GB 1 + 2 : 32,3 ha

D – Nîmes – KM DELTA 1-2
Activités : Centre routier et services
Entreprises : 296
Emplois : 2 046
Création en 1991-2000 - Surface 52,3 ha

E – Nîmes – MARCHÉ GARE
Activités : Agro-alimentaire
Entreprises : 53
Emplois : 414
Création en 1956 - Surface 22,4 ha

F – Nîmes – MAS DE VIGNOLES
Activités : Zone commerciale
Entreprises : 70
Emplois : 2 274
Création en 2002 - Surface 75 ha

G – Nîmes – MAS DES ABEILLES
Activités : Zone commerciale
Entreprises : 48
Emplois : 1 035
Création en 1996 - Surface 48,3 ha

H – Nîmes – MAS DES NOYERS
Activités : Zone artisanale
Entreprises : 41
Emplois : 263
Création en 1970 - Surface 30,6 ha

I – Nîmes – MAS DES ROSIERS
Activités : Zone artisanale et commerces
Entreprises : 74
Emplois : 780
Création en 1980 - Surface 30,3 ha

J – Nîmes – SAINT-CÉSAIRE
Activités : Commerce de gros Petites entreprises et services
Entreprises : 248
Emplois : 3 165
Création en 1962 - Surface 120,4 ha

K – Nîmes – VILLE ACTIVE
Activités : Zone commerciale
Entreprises : 500
Emplois : 2 609
Création en 1987 - Surface 43,9 ha

Service public de l'eau

la qualité au service des "consom'acteurs"

À l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars 2021, Eau de Nîmes Métropole (EDNM) - le délégataire missionné par l'Agglomération pour gérer la distribution et l'assainissement de l'eau potable -, a signé une convention inédite avec l'antenne locale de l'UFC-Que Choisir, l'association des « consom'acteurs » engagés. Objectif ? Renforcer la qualité du service aux usagers de l'eau dans l'Agglo.

Plus de proximité avec les usagers, plus de réactivité et d'adaptabilité : tel est le sens de cette convention d'engagement avec l'antenne locale (AL) de l'UFC-Que Choisir, première du genre, dont l'objectif est de donner confiance et satisfaction aux consommateurs. Un partenariat sociétal impliquant un programme de bienveillance envers les utilisateurs, qui permettra d'approfondir et développer la proximité du service avec les habitants, en particulier avec ceux ayant des difficultés dans leur relation avec le Service des Eaux et/ou une consommation anormale. Cette convention permettra notamment d'apporter des conseils sur les gestes et techniques qui permettent d'économiser de l'eau ou de déceler d'éventuelles anomalies (fuites), ou d'aider à la mise en place de solutions pour les usagers en situation de difficulté, y compris difficultés financières. En clair, si, par mégarde, vous recevez une facture de 5000 euros au lieu des 500 euros habituels, engagement est pris de déployer une solution rapide à votre problème !

Parole d'élue

« Un signe du renforcement de l'intérêt porté à la qualité du service aux usagers »

Hélène Lecoq
Membre du Bureau communautaire, déléguée à la qualité des services publics et aux relations usagers, 1re adjointe au maire de Clarensac

Pourquoi une délégation « Qualité des services publics et relations aux usagers » au sein de l'Agglo ?

Il s'agit de la première délégation de ce type au sein de l'Agglomération, signe du renforcement de l'intérêt porté à la qualité du service aux usagers. Une commission consultative des services publics locaux, que je préside au nom de Franck Proust, président de Nîmes Métropole, existe déjà. L'UFC-Que Choisir en est membre, comme 4 autres associations d'usagers (ndlr : La Jeune Chambre économique, l'APF France Handicap, Orgeco 30 et l'Aspic), qui siègent aux côtés d'élus communautaires. Les rapports annuels des délégataires Eau et Assainissement et celui de la direction concernée de Nîmes Métropole sont ainsi présentés chaque année dans cette instance.

Pourquoi cette convention avec l'UFC-Que Choisir ?

Cette convention permettra notamment une analyse conjointe des demandes et des réclamations, et donc une meilleure compréhension des attentes des usagers-consommateurs. Et nous avons besoin de cet approfondissement pour améliorer les services en continu ! Je suis convaincue que la qualité des relations entre toutes les parties prenantes (associations d'usagers, délégataires, directions de Nîmes Métropole et communes), conditionne la qualité des services publics fournis par les collectivités.

Parole de partenaire

« Evoquer les litiges de manière apaisée ! »

Bernard Désandré
Président de l'UFC Que Choisir Nîmes

Quelle plus-value pour le consommateur ?

Cette convention d'engagement nous permet d'accompagner des consommateurs, adhérents de notre association locale UFC-Que choisir de Nîmes, dans la résolution de leurs litiges avec la société Eau de Nîmes Métropole, du moins ceux qui n'auraient pas pu être résolus avec le service client. Il est prévu également dans cette convention des réunions périodiques d'informations et d'échanges pour évoquer la nature des litiges les plus fréquemment rencontrés afin de mettre en place des mesures correctrices et, *in fine*, améliorer la qualité du service.

Et concrètement ?

Grâce à cette convention, nos consultants bénévoles ont des interlocuteurs dédiés et disponibles à Eau de Nîmes Métropole avec qui les litiges éventuels peuvent être évoqués en détail, tant sur les aspects techniques que financiers. Et cela, de manière apaisée ! L'objectif est de trouver rapidement une solution satisfaisante pour les deux parties. Dans le cas contraire, nos adhérents peuvent aussi, avec notre appui si nécessaire et si cela est justifié, faire appel au Médiateur de l'eau. L'eau qui est un sujet majeur dans le sud de la France sera d'ailleurs au centre de certaines des actions que notre association compte développer cette année 2021, à l'occasion des 70 ans de UFC-Que Choisir !

QU'EST-CE QUE L'UFC-QUE CHOISIR ?

Fondée en 1951, l'UFC-Que Choisir est une association nationale indépendante à but non lucratif qui a pour mission d'informer, conseiller et défendre les citoyens consommateurs. De son côté, l'antenne locale (AL) de Nîmes compte 2 187 adhérents, près de 40 bénévoles et traite environ 17 000 réclamations par an.

Contact :
UFC Que Choisir
65 avenue Jean-Jaurès
30900 Nîmes
Tél. 04 66 84 31 87

Du grand au petit cycle de l'eau

Un consom'acteur averti vaut deux consommateurs sans avis ! Surtout quand il s'agit de la gestion de l'eau. Le grand cycle, c'est celui naturel de l'eau : la pluie, le ruissellement, l'évaporation… Le volume d'eau sur notre planète est constant et passe par différents états en fonction des conditions dans lesquelles elle est placée (solide, liquide, gazeux). La préservation de la qualité des milieux aquatiques est en ce sens un enjeu majeur.

Le petit cycle de l'eau correspond lui au circuit qu'effectue l'eau que nous destinons à nos usages quotidiens et notre consommation : il englobe les différentes opérations organisées par les services de la collectivité pour assurer le prélèvement de la ressource en eau, le traitement, le stockage, la distribution, la collecte des eaux usées, le traitement et le rejet dans le milieu naturel. L'ensemble de ce circuit relève de la compétence de Nîmes Métropole.

Jean-François Durand-Coutelle
Vice-président de Nîmes Métropole, délégué au service public d'assainissement, maire de Saint-Geniès-de-Malgoirès

Parole d'élu

« Notre gestion de l'assainissement des eaux usées doit être à la hauteur des défis environnementaux et sanitaires de demain. »

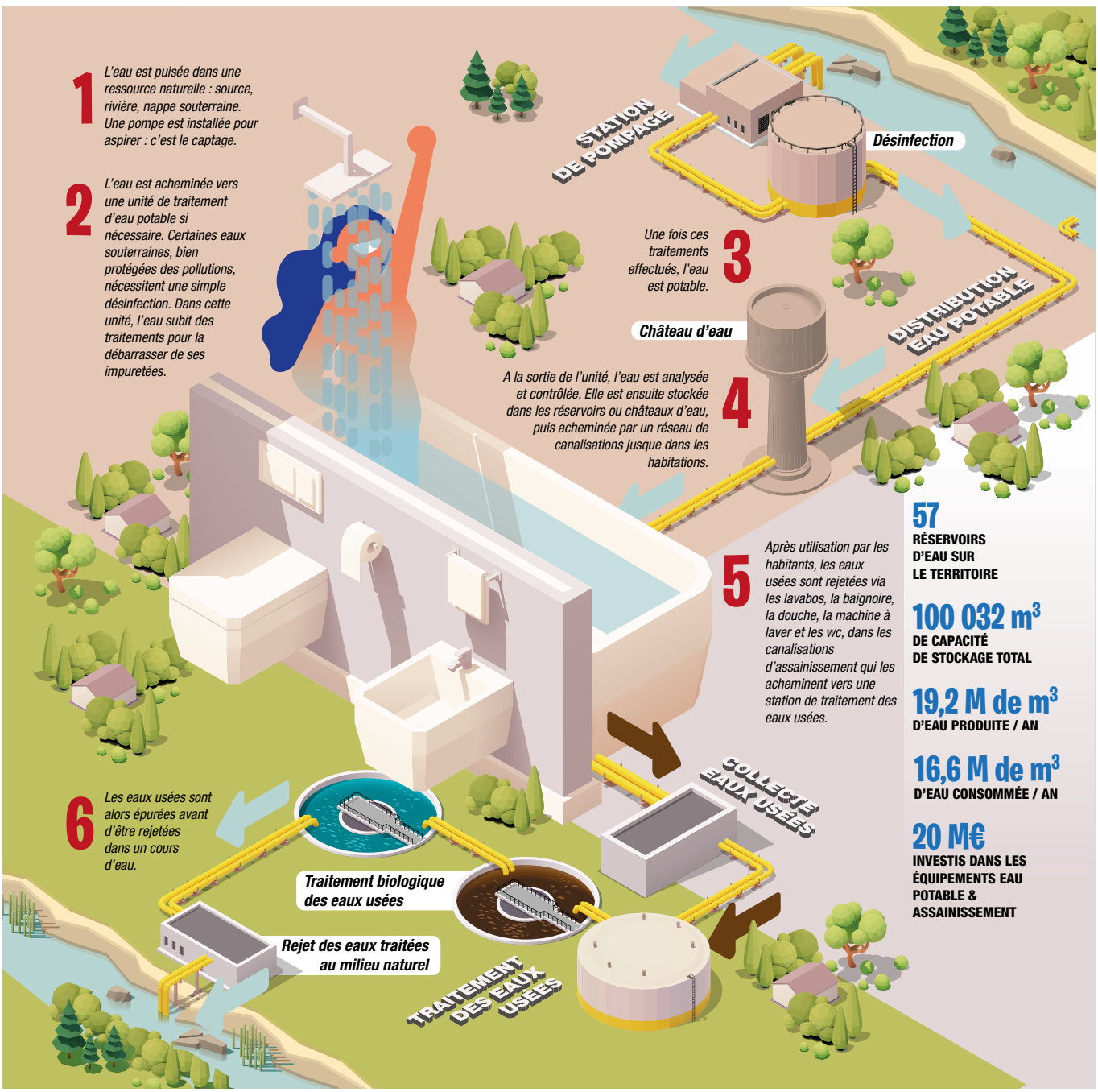

Ecométropole

Tous engagés pour le climat !

L'Agglomération a initié l'élaboration de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), une initiative à laquelle tous les habitants de Nîmes Métropole sont associés. Dans ce cadre, un appel à projets spécial « Plan Climat » a été lancé pour accompagner les forces vives du territoire dans ce processus de transition énergétique et écologique. À la clef : 100 000€ pour financer les projets sélectionnés !

Anciennement #DéDé, l'appel à projets porté par Nîmes Métropole revient en 2021, majoré de 20 000 € supplémentaires. Désormais baptisé « Plan Climat », il signe l'engagement de la Métropole pour soutenir les initiatives innovantes répondant à des enjeux climatiques ambitieux. En lice : tout projet concourant à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique de notre territoire. Vous êtes une entreprise, une association, une commune ou tout acteur du territoire engagé dans ce processus commun de transition énergétique ou écologique ? Vous avez jusqu'au 5 juin pour déposer votre projet ! Une dotation de 100 000 € sera répartie entre les lauréats.

Faire émerger des projets novateurs

Désimperméabilisation des cours d'école, micro-fleurissement des bâtiments publics, lutte contre la pollution lumineuse, plantation de haies adaptées au changement climatique sur des exploitations agricoles....

Autant de projets qui peuvent concourir, sans oublier les initiatives liées au développement des modes actifs (vélo, trottinette, etc.). À noter que les projets seront analysés par les services techniques de l'Agglo, sous l'égide du pôle Environnement et développement durable. Un jury d'élus procédera ensuite à la sélection des projets à auditionner.

Le saviez-vous ?

Depuis 2011, l'appel à projets "développement durable" a permis de financer 100 initiatives !

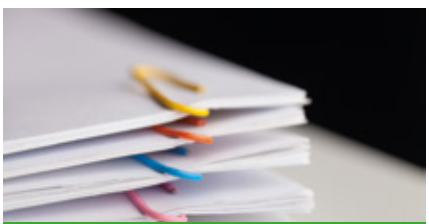

COMMENT CANDIDATER ?

Pour connaître la liste des thématiques et télécharger le règlement de l'appel à projets Plan Climat, flashez le QR Code. Vous avez jusqu'au 5 juin 2021 pour déposer votre dossier.

Pour plus d'info : developpement-durable@nimes-metropole.fr

Scannez-moi !

Parole d'élu

« Si nous ne faisons rien, dans 80 ans, le climat de Nîmes pourrait s'apparenter à celui de Marrakech ! »

Maurice Gaillard
Membre du Bureau communautaire de Nîmes Métropole, délégué à l'urgence climatique et au Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), maire de Bouillargues

Quels sont vos objectifs avec le lancement du PCAET en 2021 ?

Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux. Si tout ne sera pas réalisable, l'essentiel est d'enclencher un cycle vertueux par une prise de conscience collective. Le Plan climat-air-énergie territorial dépend de nous tous. À chacun d'agir. Si nous ne faisons rien, dans 80 ans, le climat de Nîmes pourrait s'apparenter à celui de Marrakech ! La cause : les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Collectivement, sous l'impulsion de l'action de Nîmes Métropole, nous pourrons mener à bien ce grand chantier qui revêt une urgence et une importance extrêmes.

Comment réussir à les atteindre ?

Nous partons d'un état des lieux récent, réalisé sur des données récoltées sur les trente dernières années. Le PCAET repose évidemment sur une série d'enjeux comme la maîtrise de nos consommations énergétiques, la décarbonation de nos activités, la préservation de la biodiversité ou encore la sécurisation des ressources en eau. L'objectif est clair : arriver à la neutralité carbone en 2050. Il ne s'agit pas pour autant de revenir à l'ère de la charrue à bœuf, mais de réussir à répondre à ces problématiques écologiques avec les moyens actuels, dont l'économie circulaire peut être l'une des illustrations.

Plan climat
Vers une transition énergétique du territoire

Approuvé le 8 février 2021, le lancement du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), est une obligation réglementaire permettant à Nîmes Métropole de conduire une politique de transition énergétique et climatique sur son territoire. Cette démarche, à la fois stratégique et opérationnelle, est élaborée en concertation avec divers partenaires pour construire une feuille de route partagée pour les six ans à venir.

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) comprend trois objectifs :

- Atténuer le réchauffement climatique par la réduction des gaz à effet de serre et le développement d'énergies renouvelables ;
- Préserver la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Et se décline en trois étapes :

- Réaliser un diagnostic climat-air-énergie, par deux bureaux d'études, à l'échelle du territoire, entre fin 2020 et mai 2021 ;
- Fixer des objectifs prioritaires à court, moyen et long termes ;
- Élaborer un plan d'actions pluriannuel.

Les deux derniers seront co-construites avec les partenaires. Le PCAET sera évalué à mi-parcours et révisé au bout de six ans pour rentrer dans une logique d'amélioration continue.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
nîmes métropole

Parole d'élu

« Faire de Nîmes Métropole un territoire à énergie positive »

Pierre Lucchini
Vice-président de Nîmes Métropole, délégué aux énergies renouvelables, maire de Moulézan

Le PCAET est la véritable pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de Nîmes Métropole. Dans ce cadre, l'utilisation des énergies renouvelables est un levier sur lequel nous pouvons intervenir. Nous pensons, entre autres, au développement des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de l'Agglomération ou à la recherche de zones propices à l'implantation de parcs éoliens. La transition énergétique de l'habitat est aussi une priorité avec la rénovation des maisons individuelles, de l'habitat collectif et la substitution des systèmes de chauffage fioul et GPL. Toutes ces actions pourraient concourir à faire de Nîmes Métropole, à l'avenir, un véritable territoire à énergie positive.

BRÈVES

Cit'ergie :
un outil pour la stratégie climat-air-énergie

Afin d'accompagner de manière efficace la mise en œuvre de son PCAET, Nîmes Métropole a décidé de s'engager dans le processus de management et de labellisation Cit'ergie, proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il est destiné aux collectivités et récompense le désir de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue d'une politique ambitieuse de transition énergétique. L'Agglomération sera accompagnée par un conseiller Cit'ergie tout au long de l'élaboration de son PCAET et assurera un suivi annuel. En cas d'obtention, le label est remis en jeu tous les quatre ans. Un pas de plus vers l'écométropole que veut devenir l'Agglo, en pointe sur les questions de la transition énergétique et écologique.

Pour plus d'info : citergie.ademe.fr

Costières
une terre de culture(s) et de traditions

Rattaché à Nîmes Métropole depuis sa création, le territoire des Costières concentre une multitude de richesses dont la plus notable est sa vitalité culturelle et agricole, sans oublier la vivacité de ses traditions. Mais aussi des femmes et des hommes de caractère particulièrement attachés à ces terres. Rencontres…

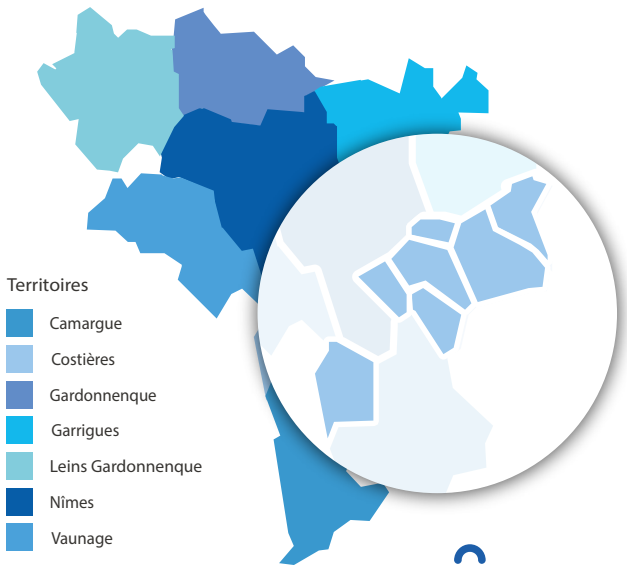

7 communes

Bouillargues (6 328 hb)

Caissargues (4 027 hb)

Garons (4 895 hb)

Générac (4 118 hb)

Manduel (6 814 hb)

Redessan (4 115 hb)

Rodilhan (2 878 hb)

33 175
habitants

Date d'entrée dans Nîmes Métropole : 1er janvier 2002

Parole d'élu

« Ce territoire, il faut le chérir et le préserver. »

Patrice Planes
Maire de Rodilhan, membre du Bureau communautaire

Enseignant à la retraire, je suis devenu maire du plus petit territoire de l'Agglomération, moins de 5 km², ce qui ne nous laisse aucune possibilité d'extension pour toute activité économique supplémentaire. Qu'à cela ne tienne, dans les Costières, nous avons d'autres atouts pour être attractifs et parmi eux : le savoir-bien-vivre-ensemble ! Artistes, artisans, agriculteurs, producteurs locaux… Tous se réunissent autour de valeurs et de traditions communes, et surtout de la culture, qui permet de se rencontrer, d'échanger et de créer des liens.

L'âme de notre territoire réside dans sa situation géographique privilégiée mais aussi dans notre façon de vivre. Nous avons la grande chance d'avoir une ville-centre telle que Nîmes, d'une richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle, tandis que nos traditions taurines continuent à fédérer encore beaucoup de monde. Ce territoire, il faut l'aimer et le préserver, notamment préserver nos vins et nos cultures, qui portent haut les couleurs des Costières mais aussi de l'Agglo toute entière.

J'ai hâte qu'on puisse enfin se réunir à nouveau, être réellement en contact les uns les autres. Je suis délégué communautaire pour la première fois, je n'ai pas de délégation au sein de l'Agglo mais je me sens écouté. Le président est attentif à ce qu'il se passe sur tout le territoire et ce qui fait battre son cœur ; c'est bien. Nous allons continuer à bâtir un vécu ensemble et le chérir.

Générac

Faire du neuf avec du vieux !

Christian Bourdon
en pleine restauration dans son atelier

Bercé depuis son plus jeune âge par l'art de la tapisserie, Christian Bourdon, artisan tapissier-décorateur, a su développer et apporter sa touche créative à un métier qui peine de nos jours à trouver de nouveaux clients. Grâce à son entreprise Relook'Art, il réinvente aujourd'hui le métier de tapissier en y redonnant une touche contemporaine. Ses influences font l'ADN de son atelier ; ses inspirations vont du peintre Delacroix au couturier Jean-Paul Gauthier. Depuis un coup de cœur pour le territoire des Costières en 2017, Christian a installé son entreprise sur la commune de Générac. Son activité se développe essentiellement grâce au bouche-à-oreille, les clients étant ravis de son travail atypique ! Pour un habillage contemporain de vos meubles, ne manquez pas Relook'Art ! (11 bis, rue de l'Aiguillerie, à Générac).

Garons

Une douce saveur d'amande

Hervé Bartelt
Directeur de la Maison de l'amande

Fabrique nationale d'amandes, la Maison de l'amande est un atout du territoire des Costières. Créée en 1980 par le regroupement de 15 producteurs d'amandes, cette coopérative a vite su se développer et regroupe aujourd'hui 98 producteurs tandis que sa clientèle s'étend de Montpellier à Marseille. La croissance progressive de l'activité a même obligé les dirigeants à déménager sur Garons pour accéder à des locaux plus spacieux ! Le secret de ce succès ? Une organisation qui garantit une juste rémunération pour les producteurs en leur redistribuant 65 % du chiffre d'affaires. La coopérative est ainsi devenue maîtresse du marché de l'amande en France, ce qui lui permet de « tenir » ses prix face aux géants du commerce. Pour autant, la Maison de l'amande n'a pas vocation à s'internationaliser mais bien à rester proche de ses clients, en leur proposant des produits de qualité réalisés à 100 % par des agriculteurs français (Chemin de la Courbade, à Garons. Ouvert du mardi au samedi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h).

Bouillargues

Brassage de talents

Bastien et Matthieu Collomp
dans leurs nouveaux locaux

La Barbaude - nom faisant référence à la bière dans le langage romain –, a vu le jour en 2011. L'histoire s'est créée autour de Bastien et Matthieu, deux frères passionnés et motivés par l'envie de goûter à une bière non industrielle avec le goût d'antan. Après avoir réalisé quelques concoctions entre eux, et avoir trouvé une recette de bière avec « un goût authentique et un vrai caractère », ils décident de lancer leur propre production. Installés pendant 10 ans boulevard Sergent Triaire, à Nîmes, l'entreprise se développe et devient un grand acteur nîmois. Victimes de leur succès, les deux frères se retrouvent à l'étroit dans leurs locaux mais ne veulent pas quitter Nîmes et sa métropole. Ils trouvent alors un terrain sur l'Actiparc de Bouillargues et décident d'y construire leur fabrique. 17 cuves, 2 000 hectolitres par an : les bières de la Barbaude sont ainsi vendues dans toute la France, privilégiant les épiceries fines aux grandes surfaces (2 avenue Philippe Lamour, à Bouillargues).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Rodilhan

Un campus de compétences agricoles sur le territoire

Le lycée Marie Durand
dans un cadre de verdure

Voici un des fleurons du territoire en matière de formation agricole ! La réputation de l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de Nîmes-Rodilhan n'est plus à faire. Sur un domaine de 60 ha, ce campus accueille 3 centres de formation et 1 centre technique, dont un domaine viticole de 32 ha. Près de 750 élèves, du CAP à la Licence, font partie de ce pôle de référence pour la formation dans les métiers de la viticulture, l'œnologie et la production agricole, l'aménagement paysager, la maîtrise de l'eau et la gestion de l'environnement. Avec des options « Rugby » et « Volley », le campus tisse de forts liens avec les clubs locaux, renforçant ainsi l'attachement au territoire. Son directeur, Eric Grognier, souhaite avant tout accompagner les acteurs du territoire de demain. Ses valeurs : s'investir, aller vers l'autre, développer sa capacité d'adaptation. Pour cela, le campus se donne 5 missions principales : la formation, l'animation du territoire, l'expérimentation technologique, l'insertion des jeunes - et des moins jeunes - et le développement de la coopération internationale. De quoi donner envie de retourner à l'école ! (Chemin des canaux, à Rodilhan).

Caissargues

Une innovation médicale au "cœur" du territoire

Docteur Ciobotaru
Président de 3D Heart Modeling

3D Heart Modeling, pépite médicale du territoire des Costières, a su innover en créant les premiers cœurs 3D hautement réalistes, conçus pour le guidage des procédures cardiaques. L'entreprise fournit ainsi les plus grands hôpitaux de France. Mais comment est-ce que cela fonctionne ? Les médecins envoient l'échographie du cœur de leur patient malade au Dr. Vlad Ciobotaru pour qu'il le reproduise à l'identique. Ensuite, grâce au dispositif créé par 3D Heart Modeling, plus besoin d'opérer à cœur ouvert ! Il suffit de passer par l'artère fémorale en remontant jusqu'au cœur. La prouesse technologique et médicale permet, d'une part, de rassurer le patient en lui faisant une démonstration de la chirurgie qu'il va subir, et d'autre part, de pouvoir s'exercer et anticiper les éventuelles complications d'une telle chirurgie cardiaque. À noter que le Dr. Vlad Ciobotaru a été récompensé par deux prix et sa renommée l'a mené à intervenir lors de nombreux congrès en France, en Europe mais aussi à l'international (7 rue des Tourterelles, à Caissargues).

La tribune politique

Groupe Gauche unie, citoyenne et écologiste communautaire

Le budget approuvé par la majorité est un budget difficile pour les habitants. Moins de services, des impôts en hausse et une politique d'investissement qui apparait souvent hasardeuse, mal maitrisée et pas assez tournée vers la réalité de notre territoire.

La gestion financière de la précédente mandature (que nous étions les seuls à dénoncer) pèse lourdement, comme le désengagement financier de l'Etat auprès des collectivités qui pourtant doivent faire face à la crise.

Malgré cela, d'autres choix aurait pu être faits, dont le soutien à la vie culturelle, sportive, et il aurait été souhaitable de prendre davantage de dispositions sur les politiques tarifaires pour amortir les effets de la crise et penser un développement économique nouveau, au lieu de poursuivre les chimères de Magna Porta.

gaucheunie.nm@gmail.com

Groupe Rassemblement National

Nîmoises, Nîmois,
La situation sécuritaire est à Nîmes catastrophique.
Plus un mois ne passe sans une fusillade.
Le manque de moyens de la Police Nationale est tristement connu.
Il en est de même pour la Police Municipale.
Nous demandons au Maire :
- De doubler les effectifs de la Police Municipale
- De rémunérer les heures supplémentaires des policiers
- De soutenir les policiers en assurant une protection juridique systématique
- D'appliquer une politique de tolérance zéro

Groupe Rassemblement National
www.rassemblementnational.fr

Groupe EPNM, ensemble pour Nîmes Métropole

Le 29 mars le Conseil d'agglomération a adopté un budget responsable, qui présente une trajectoire de désendettement de nos finances, et ambitieux, en conservant une bonne capacité d'investissement.

La baisse de 40 % du taux initialement prévu de GEMAPI valide l'analyse du groupe politique EPNM sur la nécessité de limiter l'inflation fiscale dans un contexte social et économique toujours très fortement marqué par la crise sanitaire, tout en garantissant les investissements nécessaires à la protection contre le risque inondation. La hausse de la TEOM doit être l'occasion de repenser et d'améliorer le service de nos déchetteries qui sont au cœur de la politique de valorisation des déchets.

La programmation de 3,7 millions d'euros en 2021 pour l'aménagement de Magna Porta permet d'espérer des avancées concrètes sur l'aménagement du site qui viendra dynamiser le sud du territoire.

La relance du projet de troisième voie à quai entre les gares de Nîmes-centre et de Nîmes-Pont-du-Gard, par une grande mobilisation des élus locaux et nationaux le 26 mars, est un signe fort de la volonté politique qui porte ce projet de développement économique à forts enjeux environnementaux.

pierre.domergue@nimes-metropole.fr

Groupe IEC, Intérêt et esprit communautaire

Nîmes Métropole affirme son principe de solidarité dans la pluralité de ses actions menées auprès des acteurs de notre territoire. Soutenir le territoire, c'est être présent auprès des acteurs économiques avec notamment la décision d'abonder le fonds régional L'OCCAL d'aides aux entreprises. Soutenir le territoire, c'est aussi collaborer avec ceux qui l'animent et Nîmes Métropole s'est engagée à défendre nos traditions avec les subventions accordées aux éleveurs de taureaux et de chevaux. Soutenir le territoire, c'est accompagner les investissements des communes par le biais des fonds de concours basés sur une doctrine responsable. Soutenir le territoire, c'est enfin s'engager dans la préservation de l'environnement, notamment par la protection de notre biodiversité et le développement des mobilités douces. Conscient des défis à relever, Le groupe IEC s'inscrit dans une logique d'optimisme et de pragmatisme pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, auprès et au profit de nos territoires.

Le Groupe Intérêt et Esprit Communautaire

Groupe UPDT, union pour le développement du territoire

Le 29 mars dernier en Conseil Communautaire, a été voté à une très large majorité, le budget primitif 2021 de Nîmes Métropole.

Plus de neuf mois de travail, d'arbitrage et de transparence qui ont permis de redéfinir l'ensemble des budgets, tout en fixant les orientations qui rythmeront cette année.
Cet exercice budgétaire a été construit sous le signe de la responsabilité et du bon sens.
- 10 millions d'euros de réduction de la dette,
- 7 millions d'euros d'économies de fonctionnement,
- Des investissements soutenus pour répondre aux besoins des habitants de Nîmes Métropole.

Egalement, l'agglomération de Nîmes Métropole a été choisie pour accueillir la nouvelle maison d'arrêt, sur l'ancienne base d'Oc'Via. Cette infrastructure bénéficiera à l'ensemble du territoire, tant en terme d'emploi que pour le développement économique de cette zone :
- 300 à 350 salariés,
- 150 millions d'euros d'investissement,
- 4 millions d'euros par an de retombées locales en exploitation.

Enfin, sous l'impulsion du Président de Nîmes Métropole, l'agglomération a engagé un important travail concernant l'avenir du territoire et de sa relance. Ainsi, ce sont près de 500 emplois en plus pour notre agglomération grâce au projet de Maison d'arrêt et l'implantation de la société Soprema sur la zone Mitra. Agir sur la création d'emplois, l'accueil d'entreprises et le renforcement de nos savoir-faire, c'est tout le sens donné à notre action intercommunale.

Le groupe UPDT
04 66 02 54 91

Groupe Les Progressistes

L'enjeu d'attractivité économique du territoire de Nîmes-Métropole doit aller de pair avec une offre médicale améliorée et rééquilibrée. C'est un aspect de la politique de la Ville qui doit être développé notamment dans le cadre du contrat de ville. Il faut faciliter l'implantation de médecins, favoriser l'implantation de maisons médicales et pour les personnes en situation de handicap, avoir une véritable politique concertée d'accessibilité en termes de voirie et de commerces. Accès aux soins et place de la personne handicapée, deux chantiers que Nîmes-Métropole doit pleinement s'approprier.

Valérie ROUVERAND
Presidente du Groupe les Progressistes
valerie.rouverand@ville-nimes.fr

Les numéros utiles

Nîmes Métropole met à votre disposition la liste des numéros des principaux services qui vous sont dédiés.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, la découper et la conserver.

L'ACCUEIL NÎMES MÉTROPOLE

04 66 02 55 55

LES DÉCHETS

04 66 02 54 54

L'EAU

09 69 36 61 02

LES TRANSPORTS EN COMMUN

09 70 81 86 38

LA LOCATION DE VÉLOS

04 66 38 59 43

LA RELATION ENTREPRISES

04 66 02 55 40

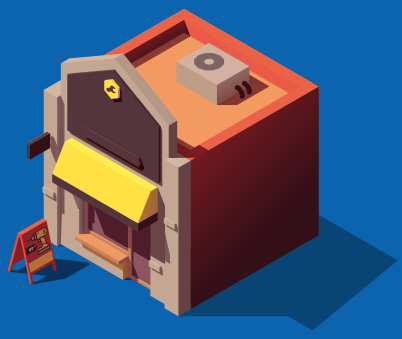

RENTRÉE 2021

VOS ABONNEMENTS BUS

UNIQUEMENT EN LIGNE

nîmes métropole

TanGO!
Transports de l'Agglomération Nîmoise

INFOS :
tangobus.fr
0 970 818 638

Création MGT - Crédits photos istock